

Liberté de la presse : Antonio Guterres rend hommage aux professionnels des médias

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 05 MAI 2022

1091

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Nicolas Sarkozy

Ou comment ne pas faire de la politique !



Gestion foncière au Mali : Mieux sécuriser la terre pour minimiser les conflits



Accords militaires entre le Mali et la France : Cloués au sol !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

04 Mai
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

742

Nouveaux cas confirmés

14

Nouveaux guéris

05

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

07 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
03 cas graves en soins intensifs
85 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

30 874

Guéris

29 978

Décès

732

dont 75 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.14



P.21



P.24



/ Une /



Nicolas Sarkozy : Ou comment ne pas faire de la politique !

P.5

/ Brèves /



ONU : La Russie convoque une réunion du Conseil de Sécurité sur le Mali
Opinion : Le Mali rompt les accords de défense avec la France
Dénonciation des accords de défense bilatéraux par le Mali : Paris juge « injustifiée » la décision
Fête de l'AID EL FITR : Les Sambé-Sambé de la ministre Diaminatou Sangaré au personnel de son département
Liberté de la presse : Le Mali occupe la 111ème place sur 180 pays, annonce RSF
COMMUNIQUÉ DE LA MAISON DE LA PRESSE DU MALI À L'OCCASION DU 3 MAI, JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

P.12

P.12

P.13

P.13

P.14

P.14

/ Actualité /



Kidal : Première visite des donateurs du Fonds fiduciaire pour la paix et la sécurité au Mali
Hécatombe : Plus de 3000 migrants sont morts en mer en 2021, en tentant de gagner l'Europe
Gestion foncière au Mali : Mieux sécuriser la terre pour minimiser les conflits 20
Dénonciation des accords de défense avec la France par Bamako : Quand l'Union Européenne s'en mêle !
Liberté de la presse : Antonio Guterres rend hommage aux professionnels des médias

P.17

P.19

P.20

P.21

P.22

/ Politique /



France : Quand la force dite de libération vire en troupe d'occupation !
Transition : L'ADEMA/ PASJ continue de manipuler les « acteurs du Mouvement démocratique » comme en 1991
Accords militaires entre le Mali et la France : Cloués au sol !

P.24

P.27

P.30

/ Culture & société /



DJANWKAOURAL : La mosquée de Djenné, grande bâtisse en terre et élément fédérateur

P.31

/ International /



Liberté de la presse : La Côte d'Ivoire classée 37ème, le ministre de la Communication invite à plus de vigilance face à Internet
Recrutement à la ville de Dakar : Barthélémy Dias sous la menace d'une révocation ?

P.32

P.33

/ Sport /



MERCATO – PSG : La grande priorité estivale du Qatar est dévoilée !

P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**



Malikilé

souhaite une bonne fête à toute
la communauté musulmane

Aïd El Fitr

Ramadan 2022

La Direction et l'ensemble
du Personnel de votre magazine
numérique "Malikilé" souhaitent

Une bonne fête de Ramadan
et une bonne fête du Travail
à toutes et à tous



1^{er}
mai
2022

Bonne Fête
à tous les travailleurs



Nicolas Sarkozy

Ou comment ne pas faire de la politique !

La réélection d'Emmanuel Macron, en France, suscite beaucoup de questionnements. Aujourd'hui encore, on peine à comprendre qu'un président à ce point décrié - et dont le parti a perdu toutes les élections,

locales et européenne depuis sa première élection - ait été réélu. Qu'un président dont la politique et les déclarations outrancières ont suscité le mouvement des gilets jaunes ; qu'un président - dont le gouvernement

compte à son passif notamment la baisse du pouvoir d'achat et la répression brutale de manifestants dénoncée par l'ONU - soit arrivé au second tour constitue « un défi au bon sens », déclare un observateur. Pourtant, à ce jour aucune source, aucune donnée ne permet de suggérer l'hypothèse d'une fraude électorale. En vérité, la réélection de M. Macron est la conséquence notamment d'un malentendu et du cynisme de certains politiques français. L'histoire retiendra que ceux-ci ont affaibli leur propre parti au profit d'Emmanuel Macron. L'exemple le plus éclatant et le plus significatif nous est donné par Nicolas Sarkozy. L'on se rappelle que le Parti " LR " - (Les Républicains) auquel appartient l'ex-Chef d'État - était



représenté à la présidentielle par Valérie Pécresse. Elle-même, ancienne ministre sous Sarkozy. Le bon sens, la loyauté et même la dignité, auraient voulu qu'en tant que membre de LR, Sarkozy apportât tout son soutien à la candidate de son parti. D'autant que celle-ci, en avait besoin au regard du statut de « figure tutélaire » de Sarkozy. Hélas ! Ce dernier devra révéler, une fois de plus son narcissisme, y compris au grand dam de sa formation politique. Il a, surtout, reproché à la candidate LR de ne pas le citer au cours de ses meetings. Nicolas Sarkozy : « Valérie n'a rien compris à la campagne [...] Elle serait bien inspirée de me citer un peu si elle veut que je la soutienne ». Contrairement aux apparences, cette exigence puérile si non ridicule n'est qu'un fallacieux prétexte. Car, à plusieurs occasions V. Pécresse - qui sait ce qu'elle lui doit - a fait référence à Sarkozy, en disant être fière d'avoir été sa ministre.

En vérité, M. Sarkozy a préféré sacrifier les intérêts de son parti, quitte à le faire perdre à la présidentielle, en faveur de Macron. Faute d'avoir soutenu sa famille politique, il aura, consciemment, poussé beaucoup d'électeurs de droite dans les bras de Macron, aux yeux duquel il veut briller pour en obtenir la considération et peut-être plus. Rappelons en effet que Nicolas Sarkozy est impliqué dans plusieurs affaires judiciaires. Espère-t-il l'inter-

vention de Macron en sa faveur ? La question est légitime au regard de son attitude.

A cela s'ajoute, selon certains ténors de son parti, sa volonté de tout mettre en œuvre pour empêcher l'émergence d'un successeur de droite à la tête de la France. Tout fonctionne comme si Sarkozy voudrait être le dernier président de droite. Résultat des courses, le parti " LR " fut éliminé dès le premier tour avec le pitoyable score de 4,8 % et une dette de plusieurs millions d'euros.

Dans un parti qui se respecte, dirigé par des hommes et des femmes courageux, Sarkozy aurait été tout simplement exclu. Car, son

geste constitue, au minimum, une trahison politique. Il n'en sera pas ainsi, car les barons "LR" n'ont pas, justement, le degré de courage suffisant. Quoiqu'il en soit, cet épisode de la vie politique française jette de la lumière sur la personnalité et la conception de la politique d'un certain Sarkozy. Narcissisme et cynisme, sont chez l'homme une seconde nature. Les élections législatives françaises, en juin prochain, donneront l'occasion de le confirmer davantage. Wait and see !

Malik Wogo



Ammy Baba Cisse



On ne veut plus entendre des communiqués de pleurnichards. Si la France viole, le Mali envoie des missiles.

Casimir Sangala



C'est bien l'Etat Russe qui a interpellé la France devant le Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Mali et non la prétendue Wagner.

Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, SEM Abdoulaye DIOP accompagné d'une importante délégation ont été reçu en audience par le Président de la République Togolaise, SEM Faure Essozima GNASSINGBE



Retrouvez le Communiqué Conjoint publié à l'issue de la séance de travail qui a réuni les délégations ministérielles togolaises et maliennes. Abdoulaye Diop
Bureau de l'information et de la Presse/MAECI



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



RÉPUBLIQUE MALIENNE

COMMUNIQUÉ CONJOINT

VISITE DE TRAVAIL D'UNE DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT MALIEN CONDUITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AU TOGO

1. Les relations historiques de solidarité et de fraternité entre le Togo et le Mali se sont davantage consolidées ces dernières années. Dans le même élan, une délégation ministérielle du gouvernement malien a effectué une visite de travail à Lomé, République Togolaise, les 3 et 4 mai 2022.
2. La délégation était composée de **S.E.M. Abdoulaye DIOP**, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, de **M. Aïfousseyni SANOU**, ministre de l'économie et des finances et de **Mme Dembéké Madina SISSOKO**, ministre des transports et des infrastructures.
3. Côté togolais, la délégation était composée de **S.E. Prof. Robert DUSSEY**, ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'étranger de **M. Sani YAYA**, ministre de l'économie et des finances, de **M. Afroh ATCHA-DEDJI**, ministre des transports routiers, aériens et ferroviaires et de **M. Kokou Edem TENGUE**, ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière.
4. Au cours de la visite de travail, qui illustre l'excellente qualité des relations d'amitié et de coopération existant entre le Togo et le Mali, le ministre Abdoulaye DIOP, porteur d'un message du Président de la transition malienne, **S. E. Colonel Assimi GOÏTA**, a été reçu en audience par le Président de la République **S.E.M. Faure Essozima GNASSINGBE**.
5. Les deux délégations ont eu des échanges de vues approfondis sur des questions d'intérêt commun d'ordre bilatéral et régional.
6. **Au plan bilatéral**, les deux parties se sont félicitées de la qualité des relations qui unissent leurs deux pays et ont réaffirmé leur volonté commune de les raffermir davantage, notamment aux plans politique, économique et sécuritaire dans un environnement régional et interrégional marqué par l'intensification des menaces et défis sécuritaires.
7. La délégation malienne a saisi cette occasion pour réitérer les remerciements du gouvernement malien au Togo pour son élan de solidarité active et son soutien constructif depuis le début de la Transition.

8. Le ministre Abdoulaye DIOP a demandé au Togo de soutenir l'effort de dialogue du gouvernement malien avec l'ensemble de la communauté internationale et de prendre des initiatives de facilitation et/ou missions de bons offices pour mobiliser à nouveau les acteurs régionaux et internationaux autour de la Transition dont la viabilité essentielle demeure l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles et le retour à l'ordre constitutionnel.
9. Le ministre Robert DUSSEY a réaffirmé la constante disponibilité du gouvernement togolais à accompagner le Mali aux plans politique et sécuritaire en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel, de la paix, de la stabilité et de l'intégrité de son territoire. Pour le Togo, seul un dialogue permanent et constructif avec les autorités de la transition malienne créera les conditions d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel et d'efficacité de la lutte contre le terrorisme.
10. Au plan économique, les deux parties ont souligné les liens de dépendance et d'interdépendance entre leurs économies respectives dans un contexte économique mondial difficile et relevé la nécessité d'œuvrer à la construction d'un consensus avec la CEDEAO devant conduire à la levée des sanctions économiques qui affectent les populations.
11. **Abordant les questions régionales et multilatérales**, les deux délégations ont pris note du communiqué final du dernier Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, tenu le 25 mars 2022 à Accra, au Ghana.
12. Les deux délégations ont salué l'appel lancé par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement aux États membres de l'institution régionale et à la Commission de continuer à soutenir les autorités de transition malienne dans leurs efforts de sécurisation du pays.
13. Le ministre Abdoulaye DIOP a enfin exprimé toute sa gratitude au gouvernement togolais pour les facilités mises à la disposition de sa délégation durant leur séjour au Togo.

Fait à Lomé, le 4 mai 2022

Pour le gouvernement de la République Togolaise



S.E. Prof. Robert DUSSEY
Ministre des affaires étrangères,
l'intégration régionale et des
Togolais de l'étranger

Pour le gouvernement de la République du Mali



S.E.M. Abdoulaye DIOP
Ministre des affaires étrangères et de la
coopération internationale

Wakat Séra



Le président du Comité national olympique et des sports burkinabè (CNOSB), Jean Yaméogo, président du Comité de médiation, a annoncé, le mercredi 4 mai 2022, que «le bureau exécutif de la FBF issu des élections de 2020 va poursuivre le mandat», rapporte Oméga médias.



Le ministre en charge de l'Éducation nationale, Lionel Bilgo, a procédé, le mercredi 4 mai 2022, au lancement des épreuves sportives des examens scolaires de la session 2022, auxquelles prennent part environ 40 000 candidats.



■ Pour une Alternative Démocratique (PAD)

« La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue la pierre angulaire. »

Didier Drogba SOLLICITÉ PAR LE PRÉSIDENT DU RWANDA PAUL KAGAME :

APRÈS L'ÉLECTION DE LA FIF, LE PRÉSIDENT DU RWANDA PROPOSE UN IMPORTANT POSTE À DIDIER DROGBA

Selon des sources concordantes, DIDIER DROGBA a reçu un coup de fil du Président PAUL KAGAMÉ pour le réconforter suite à l'élection de la FÉDÉRATION IVOIRIENNE DE FOOTBALL

PAUL KAGAMÉ lui a fait une proposition de taille. À savoir collaborer avec lui au sommet de l'État du RWANDA.

Si DIDIER DROGBA décidait de donner une suite favorable, il pourrait être nommé CONSEILLER SPÉCIAL CHARGÉ DES SPORTS AU RWANDA. PAUL KAGAMÉ A DÉCIDÉ DE TRAVAILLER AVEC TOUTES LES COMPÉTENCES AFRICAINES

ET C'EST D'AILLEURS DANS CETTE LOGIQUE QUE SE SITUE LE RECRUTEMENT DE L'EX MINISTRE IVOIRIEN, TIDJANE THIAM.

POUR L'HEURE, DIDIER DROGBA N'A PAS ENCORE DONNÉ SON ACCORD DE PRINCIPE....

Source : L'héritage



■ BABI FOOT

EXCLUSIF Dao Gabala :

« Le 22 avril, à Yamoussoukro, l'enquête d'intégrité est quelque chose d'incontournable. Il y avait un groupe qui voulait qu'on s'abstienne de cette enquête. Mais elle a été votée. Et chaque candidat a rempli le formulaire FIFA. N'oublions pas d'envoyer les pièces de tous les candidats à la FIFA. Le 22 avril, la FIFA et la CAF nous ont dit que l'enquête d'intégrité ne serait que pour les membres du Comité exécutif après les élections.



Pour les candidats, ils devaient être donnés la veille de l'élection. On leur a dit. On cherchait les scénarios pour donner les résultats aux candidats quand on reçoit des coups de téléphone de certaines autorités pour dire que la Côte d'Ivoire est en feu. On ne comprenait rien. Ça s'est passé devant la FIFA devant la CAF, devant les trois (3). On nous apprend alors qu'un des candidats dit qu'on s'est réuni pour l'exclusion de la compétition et que ça n'allait pas se passer comme ça. Le représentant de la FIFA était étonné. On nous a même dit de suspendre l'assemblée générale du 23 avril. Le monsieur de la FIFA dit si cette assemblée n'a pas lieu, la Côte d'Ivoire sera suspendue. Le représentant de la FIFA a dit à celui qui a créé la zizanie de régler le désordre instauré. Le gouvernement a alors dit de protéger l'assemblée et que sa suspension est levée. Nous n'avons aucune volonté d'exclure un candidat. Nous avons pris la décision de laisser les 3 candidats concourir. La décision avait été prise depuis. L'élection du président n'est pas sous réserve mais les membres du Comex si, ils attendent l'enquête d'intégrité. IDRIS Diallo est définitivement élu »



■ Modibo Sissoko

Mobilisons-nous pour dire non à la hausse de prix de transport Kayes-Bko

De 8 000F à 11 000F

3000F de plus ça peut pas continuer.



■ Ben Ibrahim

Moussa Timbine a été très clair il dit qu'il va jamais soutenir la candidature de Dr Bocary Treta aux élections présidentielles à venir. Timbine a été toujours un homme de conviction que tu l'aime ou pas.

Nabila Yusuf je lui souhaite bonne chance à la cour d'appel le verdict c'est bientôt



Malick Blé Diakité



Sagabari 100% PACP.

Oui tous à Sagabari ce samedi 7 mai 2022 pour la cause du PACP le parti d'action concrète à l'occasion de la rentrée politique du comité local du parti dirigé par le leader Bakari Kamissoko.

Placé sous le haut parrainage du président d'honneur S.E Yeah Samake, à ses côtés le grand Mahamadou Z coordinateur PACP de la région de Kita. Faire la politique autrement, c'est posé des actes et non de promettre. Le PACP, un parti qui sert les populations.

Alors, ne ratez pas l'occasion à Sagabari d'entendre et de comprendre les idéaux de l'ambassadeur Samake.

Quand les grands se mettent ensemble, c'est de grandes choses qui en sortent.

Population de Gadougou, l'occasion vous est donnée.

Les 8 communes de la localités sauront et verront que diriger c'est vraiment servir.

100% papc, oui c'est possible.



Aliou Badara Diarra



Le DG de l'hôpital du Point G au pôle économique... des confrontations en cours

Renouveau FM/TV



Les #nonuplés du Mali fêtent leur premier anniversaire ce mercredi 4 mai. Les « bébés nationaux » du Mali - 5 filles et 4 garçons - sont nés d'une même grossesse, par césarienne, le 4 mai 2021 à Casablanca, au Maroc, dans une clinique privée. Une grossesse hors norme, à très haut risque pour la santé de Halima Cissé, de Tombouctou, comme pour celle des enfants nés à 6 mois de grossesse. Un an après, tous, la maman et les bébés se portent bien. Longue vie aux nonuplés



Mohamed Diakite



Quand tu as un président indigne ça donne. Heureusement un Malien n'oserait point encore savaturer

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

NIGER / FRANCE : MACRON MET EN GARDE LE NIGER CONTRE UN ACCORD MILITAIRE POSSIBLE AVEC LA RUSSIE

Selon le journal Washington post le président français Emmanuel Macron a formellement interdit au président nigérien Mohamed Bazoum de signer un accord de défense avec la Russie ou d'acheter des équipements militaires russes.

#legabonaujoudhui 



■ Housseyne Ag Issa



#Sahel #Mali #Tombouctou Un berger m'a parlé dans la vallée de Tombouctou en disant: "Il y a une semaine, un grand convoi militaire m'a dépassé. Une voiture est venue vers moi, je pense que c'était leur chef. Il m'a dit par l'intermédiaire d'un interprète masqué qu'ils sont de #Barkhane, et il m'a demandé si je savais que Barkhane allait quitter le Mali, je lui ai dit, oui, j'ai entendu ça, et il m'a redemandé par son interprète qui parlait en tamasheq, il m'est apparu clairement qu'il était de l'Est, « Êtes-vous satisfait de notre départ savez-vous que les Russes prendront notre place ? Le berger dit, je lui ai répondu: "Je n'ai vu aucun avantage de vous, comme je ne le verrai pas des Russes, alors quelle est la différence entre vous deux? que mon Dieu, nous sauve seulement de votre mal".

■ Serge Daniel



CEDEAO-Militaires-Rencontre D'après mes informations, réunion extraordinaire des Chefs d'État-major des Armées des Etats membres de

la CEDEAO à Accra le 5 mai. Objectif: "Plan sécuritaire régional du fait des attaques terroristes et de la multiplication des actes illicites en mer"

■ Gouvernement du Mali



Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, SEM Abdoulaye DIOP, a reçu en audience ce mardi 03 mai 2022, SEM Tarek Abdel Hamid Nour El Din, Ambassadeur désigné de l'Égypte au Mali. Au cours de cette audience les deux personnalités ont rappelé les liens historiques qui lient les deux pays et évoqué la nécessité de les renforcer et diversifier au bénéfice des Peuples Malien et Égyptien. Ils ont également abordé les questions d'intérêt commun. En réponse, le ministre Diop, tout en soulignant l'aspiration du Mali à la paix et à la sécurité, a sollicité la solidarité égyptienne dans ce sens et remercié l'Égypte pour les efforts multiformes consentis en faveur du retour de la paix et de stabilité ainsi que du Développement du Mali. Il a enfin assuré le Diplomate Égyptien de sa disponibilité à travailler avec lui pour la réussite de sa nouvelle mission. Abdoulaye Diop

Bureau de l'Information et de la Presse/MAECI



SEM Abdoulaye Diop, Minstre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale accompagné de M. Alousseni SANOU Ministre de l'Economie et des Finances et Mme Dembelé Madina Sissoko, Ministre des Transports et des Infrastructures ont été Reçu en audience ce mercredi 4 Mai à Lomé par SE le Président de la République Togolaise SEM Faure Essozimna Gnassingbe en qualité de porteurs d'un message d'amitié et de fraternité du Président de la Transition du Mali SE le Colonel Assimi Goïta. Ils ont eu également une séance de travail avec leurs homologues Togolais sur des questions de coopération bilatérale et des sujets d'intérêt commun.



CONTRÔLE PHYSIQUE DE L'INPS

Qui?

Les allocataires, les pensionnés résidant au Mali
et hors du territoire national

Quoi?

Mise en place des opérations de contrôle physique

Quand?

Du 19 avril 2022 au 29 juillet 2022

Où?

- Agences Principales de Bamako
- Directions Régionales
- Les représentations diplomatiques.

Comment?

Se munir des pièces suivantes : le badge INPS,
la carte d'identité nationale ou la carte NINA.



ONU : La Russie convoque une réunion du Conseil de Sécurité sur le Mali



Le Conseil de Sécurité de l'ONU a tenu mardi, à la demande de la Russie, une réunion informelle à huis clos sur le Mali au lendemain de l'annonce par ce pays d'une rupture de ses accords de défense avec la France, selon des diplomates. "Le Mali a récemment exprimé ses inquiétudes (...) concernant les violations de l'espace aérien par des forces étrangères" et "nous pensons qu'il est important d'en discuter au Conseil de Sécurité", a indiqué avant la rencontre Anna Evtigineeva, ambassadrice russe adjointe à l'ONU.

Cette réunion est une "bonne occasion de discuter de la situation là-bas. Le Mali a passé des contrats avec des mercenaires privés et ils violent déjà les droits humains. Nous espérons qu'il y aura un certain degré de mise en responsabilité à ce sujet", a déclaré de son côté l'ambassadeur français à l'ONU, Nicolas de Rivière, également avant la session.

WAGNER PRÉSENT AU MALI, EN LIBYE, SUR UNE "BASE COMMERCIALE" SELON LAVROV

Il a ajouté que les forces françaises "continuer(aient) de se retirer du Mali" et précisé que ce processus serait "achevé dans les six mois à venir". Interrogé pour savoir si ce retrait pourrait être accéléré, il a répondu: "Je ne crois pas, nous le faisons de manière très ordonnée et en très bonne coordination avec les forces armées maliennes." Dans une lettre adressée fin avril à l'ONU, obtenue par l'AFP, le Mali avait dénoncé des "violations répétées et délibérées de l'espace aérien national par des aéronefs étrangers, notamment par les forces françaises, à des fins d'espionnage, d'intimidation et de subversion". La missive rappelle aussi que le gouvernement du Mali réclame depuis le 18 février le départ sans délai des forces françaises du territoire malien.

LES AUTORITÉS MALIENNES ANNULENT LES ACCORDS DE DÉFENSE AVEC LA FRANCE

La junte au pouvoir au Mali a annoncé lundi soir rompre les accords de défense avec la France et ses partenaires européens, nouvelle manifestation de la dégradation des relations entre Bamako et ses anciens alliés dans le combat contre les jihadistes. A l'origine, le retrait de l'opération militaire française Barkhane du Mali était prévu pour s'échelonner sur quatre à six mois. Depuis fin 2021-début 2022, la junte malienne s'est adjoint les services de la société paramilitaire privée russe Wagner, à l'occasion d'un rapprochement avec la Russie. La demande de réunion du Conseil de Sécurité par la Russie survient alors que cette instance doit décider en juin de renouveler ou non sa mission de Casques bleus au Mali (MINUSMA), forte de quelque 14.000 militaires et policiers. A l'ONU, le dossier lié à cette opération de paix est géré par la France.

Source : VOA

Opinion : Le Mali rompt les accords de défense avec la France



Le Mali dénonce les accords de défense avec la France, rapporte le Colonel Abdoulaye Maïga, porte-parole du gouvernement malien, dans un communiqué officiel. Le Gouvernement du Mali explique la résiliation des accords comme suit : « L'attitude unilatérale du partenaire français qui a décidé, sans consulter au préalable le Mali, de suspendre les opérations conjointes avec les FAMA » ; « Les multiples violations de l'espace aérien malien commises par des aéronefs militaires français, malgré l'instauration d'une zone aérienne d'interdiction temporaire par les autorités militaires maliennes » ; « la manœuvre dilatoire consistante pour la France, à demander une réunion d'experts pour la relecture du traité de défense, au lieu d'envoyer ses amendements, et cela plus deux mois après l'envoi par le Mali de ses amendements en décembre 2021. »

En ce qui concerne les accords eux-mêmes, le Gouvernement du Mali a décidé de dénoncer les accords suivants: Le Traité de coopération en matière de défense du 16 juillet 2014, conformément aux dispositions de son article 26 alinéa 4 ainsi libellé: « Chaque Partie peut dénoncer le présent traité par le biais d'une notification écrite. Cette dénonciation prend effet six mois après réception de la notification par l'autre Partie. » En outre, avec effet immédiat, l'accord des 7 et 8 mars 2013 déterminant le statut du détachement français, applicable à la Force Barkhane et le Protocole additionnel des 6 et 10 mars 2020 déterminant le statut des détachements non français de la Force Takuba, conformément à la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969.

Finalement, le gouvernement malien « réaffirme à ses partenaires sa disposition à coopérer avec l'ensemble des Etats du monde, dans le respect mutuel. » Rappelons que la France a annoncé plus tôt qu'avec le Canada et les alliés européens de la Force Takuba, ils avaient décidé de retirer leurs troupes du Mali en raison d'un désaccord avec les autorités de la Transition du pays. Le processus prendra 4 à 6 mois.

Il est à noter que l'opération Barkhane a été largement critiquée pour son inefficacité, puisqu'au cours des 9 années d'opération, la menace terroriste dans le pays n'a fait qu'augmenter. Le public malien a appelé à plusieurs reprises le gouvernement malien à rompre l'accord avec la France, notant qu'en peu de temps l'armée malienne a obtenu d'excellents résultats dans la lutte contre le djihadisme.

Grégoire Cyrille Dongobada, observateur militaire, chercheur en études politiques

Source : actuniger

Dénonciation des accords de défense bilatéraux par le Mali : Paris juge « injustifiée » la décision



La décision de la junte malienne de dénoncer les accords de défense avec Paris est « injustifiée », a protesté mardi 3 mai le ministère français des Affaires étrangères, précisant que la France poursuivrait son retrait militaire « en bon ordre » comme prévu d'ici le mois d'août.

« Informée, le 2 mai, de la décision unilatérale des autorités de transition maliennes de dénoncer ces accords, la France « considère cette décision injustifiée et conteste formellement toute violation du cadre juridique bilatéral qui serait imputable à la force Barkhane », souligne le porte-parole du Quai d'Orsay dans une déclaration écrite.

DE « MULTIPLES VIOLATIONS » DE L'ESPACE AÉRIEN

La junte au pouvoir au Mali a annoncé lundi soir rompre les accords de statut des forces (Status of Force Agreements, ou Sofa) fixant le cadre juridique de la présence au Mali des forces française Barkhane et européenne Takuba, ainsi que le traité de coopération en matière de défense, conclu en 2014 entre le Mali et la France. Le porte-parole du gouvernement, le Colonel Abdoulaye Maïga, a invoqué « l'attitude unilatérale » de la France lorsqu'elle a suspendu en juin 2021 les opérations conjointes avec les forces maliennes, l'annonce en février — « encore sans aucune consultation de la partie malienne » — du retrait des forces Barkhane et Takuba, ainsi que les « multiples violations » de l'espace aérien par les appareils français malgré l'instauration d'une vaste zone d'interdiction aérienne au-dessus du territoire.

La semaine dernière, la junte avait par ailleurs accusé l'armée française d'« espionnage » et de « subversion » après la diffusion par l'état-major français de vidéos tournées par un drone à proximité de la base de Gossi (centre), restituée en avril par la France, montrant selon lui des mercenaires russes en train d'enterrer des corps en vue de faire accuser la France de crimes de guerre. Paris a pour autant écarté toute répercussion sur le calendrier du délicat retrait en cours de Barkhane, annoncé en février et censé s'échelonner sur six mois. Le Quai d'Orsay assure qu'elle « poursuivra le retrait en bon ordre de sa présence militaire au Mali, conformément aux engagements pris à l'égard de ses partenaires et dans un souci de coordination et de dialogue respectueux avec les forces armées maliennes ».

Par ailleurs, Paris « réaffirme sa vigilance à l'égard de toute tentative de manipulation de l'information » et « rappelle sa détermination à assurer la sécurité de ses soldats et des soldats européens engagés à ses côtés au cours de cette phase de désengagement ». Le Conseil de Sécurité de l'ONU a tenu mardi, à la demande de la Russie, une réunion

Fête de l'AID EL FITR : Les Sambé-Sambé de la ministre Diaminatou Sangaré au personnel de son département



Les membres du Secrétariat Général, du Cabinet et les Directeurs des services relevant du département de la Santé ont présenté le traditionnel sambé-sambé à Mme la ministre Diaminatou Sangaré et au ministre délégué Oumarou Diarra, le mardi 03 mai 2022, dans la salle de conférence dudit département.

Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et du Développement Social, Aly Diop a, d'entrée de jeu, présente à la ministre Diéminatou Sangaré et son collègue, Oumarou Diarra, les vœux les meilleurs au nom du personnel du cabinet et des structures relevant du département. Les efforts des deux côtés ont permis d'enregistrer de bons résultats. Surtout dans le domaine de la lutte contre la covid-19. Monsieur Diop a rassuré les 1ers responsables du département de l'engagement de tous les agents pour relever les défis communs qui s'imposent. Mme Diéminatou Sangaré a salué l'initiative qui, du reste, ne la surprend guère, compte tenu du patriotisme du personnel. Elle a demandé aux uns et aux autres de ne pas baisser les bras, car selon la ministre Sangaré, le chemin à parcourir est certes long, mais le Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Assimi Goïta et le Premier ministre Dr Choguel Kokalla Maïga sont à nos côtés pour la bonne marche de la Transition. Selon l'imam Diarra, la cohésion sociale qui prévaut au Ministère doit davantage être entretenue pour que les objectifs assignés soient atteints. Le ministre délégué, Oumarou Diarra, a fait des bénédictions pour le pays afin que le pays retrouve son lustre d'antan.

CCOM MSDS

informelle à huis clos sur le Mali, selon des diplomates. Dans une lettre adressée fin avril à l'ONU, obtenue par l'AFP, Bamako avait dénoncé des « violations répétées et délibérées de l'espace aérien national par des aéronefs étrangers, notamment par les forces françaises, à des fins d'espionnage, d'intimidation et de subversion ».

Source : lefigaro

Liberté de la presse : Le Mali occupe la 111ème place sur 180 pays, annonce RSF



Le monde célèbre ce 3 mai la journée mondiale de la liberté de la presse. Pour cette 20ème édition, le Mali se trouve à la 111ème place sur 180 pays. Ce classement est établi par Reporters Sans Frontières (RSF) dans son rapport annuel sur la liberté de la presse.

En 2021, le Mali occupait la 99ème place avant de passer à la 111ème position cette année. A part le Nigeria, tous les 13 autres pays de l'Afrique de l'Ouest sont en avance sur le Mali par rapport à ce classement sur la liberté de la presse. Le Burkina Faso par exemple occupe la 41ème place et la Guinée, la 84ème. La Norvège, le Danemark et la Suède sont les trois premiers de ce classement de Reporters sans frontières.

« Des journalistes maliens fragilisés »

Au Mali, les journalistes sont particulièrement fragilisés par la situation politique actuelle, rapporte RSF. L'organisation souligne que les pressions pour un « traitement patriotique » de l'information se multiplient. Elle indique aussi que « les médias publics sont inféodés à leur autorité de tutelle ». Reporters Sans Frontières mentionne également le cas du journaliste français qui s'est fait expulser du pays en début 2022.

Trois journalistes maliens et un journaliste français portés disparus

Reporters Sans Frontières juge risqué le travail de journalisme au Mali en dehors de la capitale Bamako. Il illustre ce cas avec l'enlèvement du reporter français Olivier Dubois à Gao, le 8 avril 2021. Deux autres journalistes maliens sont également en captivité depuis plus d'un an. Il s'agit de Hamadoun Nialibouly enlevé le 27 septembre 2020 et Moussa M'bana Dicko, le 18 avril 2021. Birama Touré a aussi disparu depuis janvier 2016.

La situation de « crispation politique joue sur la liberté de la presse »

La Maison de la presse s'interroge aujourd'hui sur la « plénitude de cette liberté » de la presse au Mali. « Le Mali a une vieille tradition de liberté d'expression et de liberté de la presse », rappelle le président de la Maison de la presse. « Mais aujourd'hui, le contexte d'insécurité, la situation de crispation politique fait que l'on s'interroge sur la plénitude de cette liberté. C'est un contexte nouveau et assez particulier », regrette Bandiougou Danté. Rappelons que le thème choisi pour célébrer la liberté de la presse cette année est : « Le journalisme sous l'emprise du numérique ».

Source : Le Studio Tamani

COMMUNIQUÉ DE LA MAISON DE LA PRESSE DU MALI À L'OCCASION DU 3 MAI, JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE



Journée mondiale de la liberté de la presse

Thème : État de la liberté de la presse au Mali

Date : Dimanche 8 mai 2022 (9 h – 13 h GMT)

Ce mardi 3 mai 2022 consacre la 31e édition de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse par la communauté internationale sous l'égide de l'UNESCO. Placée sous le thème : « Le journalisme sous l'emprise du numérique, » elle sert à rappeler aux gouvernements la nécessité de respecter leur engagement en faveur de la liberté de la presse et constitue également une journée de réflexion pour les professionnels des médias sur les questions relatives à la liberté de la presse et l'éthique professionnelle.

Compte tenu des circonstances, la Maison de la Presse célébrera cet événement à travers une conférence-débat portant sur le thème relatif à la situation de la liberté de la presse au Mali en cette période de transition, le dimanche 08 mai 2022 à partir de 9 h GMT.

Cette initiative vise à sensibiliser les différentes parties prenantes pour soutenir les efforts d'amélioration de la liberté d'expression et à garantir la sécurité des journalistes en cette période de crise multidimensionnelle. Cette conférence sera l'occasion de faire le point sur la liberté d'expression dans le pays, mais également d'évaluer de manière les défis et opportunités auxquels est confronté le secteur des médias.

Cette conférence-débat fait partie des initiatives de la Maison de la Presse visant à promouvoir la liberté d'expression, l'accès du public à l'information, la sécurité des journalistes et le développement des médias au Mali.

Soyez tous au rendez-vous le dimanche 8 mai 2022 à partir de 9 h GMT dans la salle de conférence de la Maison de la presse, sise à Médina-Coura, porte 28, rue 20, Boulevard du Peuple, Bamako.



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**




Le champ d'application de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014

portant prévention et répression de l'enrichissement illicite
s'étend à tous les agents publics sans exception

Article 2: Au sens de la présente loi, constitue un enrichissement illicite : soit l'augmentation substantielle du patrimoine de toute personne, visée à l'article 3 ci-après que celui-ci ne peut justifier par rapport à ses revenus légitimes, soit un train de vie menée par cette personne sans rapport avec ses revenus légitimes.

Article 3: Sont assujettis à la présente loi, toute personne physique civile ou militaire, dépositaire de l'autorité publique, chargée de service public même occasionnellement, ou investie d'un mandat électif ; tout agent ou employé de l'Etat, des collectivités publiques, des sociétés et entreprises d'Etat des établissements publics, des organismes coopératifs, unions, associations ou fédérations desdits organismes, des associations reconnues d'utilité publique, des ordres professionnels, des organismes à caractère industriel ou commercial dont l'Etat ou une collectivité publique détient une fraction du capital social, et de manière générale, toute personne agissant au nom ou pour le compte de la puissance publique et/ou avec les moyens ou les ressources de celle-ci.

Les dispositions de la présente loi sont aussi applicables à toute personne morale qui a participé à la commission de l'infraction.



Kidal : Première visite des donateurs du Fonds fiduciaire pour la paix et la sécurité au Mali

Une délégation de pays contributeurs au Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la paix et la sécurité au Mali, a effectué pour la toute première fois, une mission de trois jours à Kidal, du 25 au 27 avril 2022. Les représentants de l'Allemagne, du Canada et du Royaume-Uni étaient venus constater la concrétisation de différents projets qu'ils ont financés dans la région à travers ce Fonds. Une visite qui survient en prélude à la Journée internationale des Casques bleus célébrée tous les 29 mai et dont le thème de l'édition 2022 est « Le partenariat, clef du progrès ».



« C'est la première fois que nous conduisons une mission avec les bailleurs du Fonds fiduciaire à Kidal. Les donateurs ont pu voir les réalisations et échanger directement avec les autorités locales et les bénéficiaires. C'était aussi une excellente occasion pour nous-mêmes et nos partenaires de comprendre les défis et les opportunités sur place, » a expliqué Loubna BENHAYOUNE, la Directrice de la section chargée de la stabilisation et du relèvement à la MINUSMA, qui a coordonné ce « déplacement inédit des donateurs » vers la capitale de l'Adrar des Ifoghas.

La situation sécuritaire et socio-économique au cœur des échanges

« Nos échanges ont porté sur des préoccupations concernant la précarité dans plusieurs domaines et dans cette région en particulier. Il était question du retour des déplacés qui reviennent, partis à cause des conflits, et du retour des services sociaux de base et de la réhabilitation des services techniques pour

que les fonctionnaires qui arrivent soient dans de bonnes conditions de travail, » a indiqué Colonel Fodé Malick SISSOKO, gouverneur de Kidal, après avoir rencontré la délégation.

« Parmi les points sensibles pour Kidal cette année, il y a les déplacés qui sont venus de Ménaka et la sécheresse qui frappe la région », a complété Hassane Ag FAGAGA, président de l'autorité intérimaire à Kidal.

« Apprécier le travail »

Après avoir échangé avec la coordination de la société civile, les trois bailleurs se sont rendus sur le chantier de la piste d'atterrissage et ont fait l'état des lieux des travaux, tout en rappelant l'importance de ce projet pour le désenclavement de la région.

« C'est une bonne opportunité de rencontrer les populations de Kidal, de visiter les projets que nous avons appuyé au travers du Fonds fiduciaire et d'apprécier le travail de la MINUSMA dans la région. Nous avons eu des échanges fructueux avec les autorités locales. La rencontre avec la société civile était une

bonne opportunité pour comprendre comment travailler ensemble, » a expliqué Julien BRISSON, second Secrétaire politique à l'Ambassade du Canada au Mali.

Les donateurs du Fonds fiduciaire ont également visité le barrage d'Iklahine, (à 15 km au sud-est de la ville). Sur place, représentants de la communauté et l'ONG locale Aford, ont présenté cet ouvrage de 43m de long. « Nous sommes très heureux de cette réalisation qui va alimenter la nappe phréatique et nos puits. Ce barrage va alléger le fardeau de ces communautés nomades et d'éleveurs qui ne vont plus se déplacer pour chercher de l'eau dans les autres sites », a témoigné Souleymane Ag AHMED, chef du secteur (subdivision d'un quartier) d'Iklahine.

Appui à la stabilisation des régions du Nord

Avec une capacité de retenue d'environ 22 000 litres d'eau, ce barrage peut alimenter en eau quelque 2 500 personnes et leurs cheptels et ce, jusqu'à six mois après l'hivernage. Une réa-



lisation rendue possible grâce à un financement du Royaume-Uni de plus de 53 millions de Francs CFA.

« À côté du déploiement de nos militaires au sein de la MINUSMA, nous finançons des projets à travers le Fonds fiduciaire pour soutenir la stabilisation du Mali. Les représentants de la société civile de Kidal ont évoqué la nécessité de la maîtrise de l'eau dans la région. Le Gouvernement du Royaume-Uni a pu aider à ce niveau avec la construction de ce barrage souterrain pour que l'eau puisse stagner et bénéficier à la population locale, » a expliqué Fraser CAMPBELL, représentant de l'Ambassade du Royaume-Uni au Mali lors de cette première visite à Kidal.

Protection des civils

Un autre financement du Royaume-Uni a permis d'installer 105 lampadaires solaires dans les 11 quartiers de Kidal dont la remise officielle aux autorités a coïncidé avec la visite de la délégation des bailleurs, le 26 avril. Il s'agit de la seconde étape d'un projet d'installation de 200 lampadaires solaires dans la ville financée par le Royaume-Uni. La première a été réalisée grâce à une contribution du Danemark par le biais du au Fonds de consolidation de la paix.

La délégation a aussi visité les trois radiers, points de passage dans les quartiers d'Aliou et de Tazargaf, financés par le Canada. La matinée s'est terminée au camp du 72 Régiment

d'infanterie motorisée des FAMA à Kidal. Une rencontre a eu lieu avec les officiers du bataillon, en plus d'une visite guidée des bâtiments rénovés grâce au financement de l'Allemagne. La délégation a également parcouru l'infirmerie construite et équipée grâce à un projet à impact rapide de la MINUSMA et qui a été complété à travers des ressources du Fonds fiduciaire.

« C'était très important de venir parler avec les communautés à Kidal. Cela nous a permis d'avoir une appréciation plus approfondie de la situation sécuritaire et politique mais surtout des besoins et de la sécurité des populations. Nous avons vu les progrès des projets financés à travers le Fonds fiduciaire de la MINUSMA. Il y a un très grand engagement qui peut changer la situation sur place, » a apprécié Hannah DONGES, Première secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne au Mali.

Avant leur retour à Bamako, les donateurs ont rencontré les responsables de la Force et de la Police des Nations Unies dans la région, tout comme les équipes civiles de la Mission pour aborder, entre autres, le rôle de la MINUSMA dans la protection des civils.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA



Hécatombe : Plus de 3000 migrants sont morts en mer en 2021, en tentant de gagner l'Europe

Alors que les migrants sont toujours plus nombreux à rejoindre le continent européen, au moins 3000 d'entre eux ont disparu en mer, en 2021.



C'est le double de l'année précédente. Plus de 3 000 migrants sont morts, l'an dernier, sur les routes maritimes, alors qu'ils tentaient de gagner le sol européen, indique, ce vendredi, l'ONU. A ce macabre décompte s'ajoutent les 478 migrants qui ont sombré en mer depuis le début de l'année 2022. En 2020, 1 544 décès avaient été recensés. Le chiffre grimpe chaque année depuis trois ans. Alors qu'entre 2017 et 2019, il avait diminué.

Selon le Haut Commissariat de l'ONU pour les Réfugiés, la pandémie de Covid-19 et les fermetures de frontières n'ont pas épargné les flux migratoires. Nombreux sont les réfugiés à faire appel à des passeurs pour tenter de rejoindre malgré tout l'Europe. Ils prennent alors place sur des embarcations de fortune, des barques saturées ou des bateaux gonflables usés, qui dégonflent ou chavirent au cœur de la mer.

L'Océan atlantique, de plus en plus meurtrier

Sur les 3 000 personnes décédées en 2021, 1 924 ont péri ou sont disparues sur les routes de la Méditerranée centrale et occidentale, tandis que 1153 autres se sont noyées dans les eaux de la route maritime qui relie l'Afrique

du Nord-Ouest vers les îles Canaries. « Le voyage en mer, depuis les États côtiers d'Afrique de l'Ouest, tels que le Sénégal et la Mauritanie, et les îles Canaries, est long et périlleux et peut durer jusqu'à dix jours », a souligné Shabia Mantoo, lors du point de presse régulier des agences de l'ONU à Genève.

La route la plus meurtrière, véritable tombeau de l'Europe, reste la traversée en Méditerranée centrale, vers les îles italiennes. Mais depuis deux ans, les migrants délaissent de plus en plus la Méditerranée pour rejoindre le continent européen par la route atlantique, précisait Libération en janvier. L'explication ? Pour contourner les contrôles, plus fréquents en Méditerranée, les migrants creusent leur sillon dans l'océan Atlantique, pour rejoindre la côte des Canaries. Une route d'autant plus dangereuse, longue et moins surveillée.

Sans oublier que ces chiffres pourraient être fortement sous-estimés. « De nombreux bateaux ont dévié de leur route ou ont disparu sans laisser de traces dans ces eaux », a précisé Shabia Mantoo, la porte-parole du HCR. Tout au long de l'année, les ONG, en contact avec des familles de réfugiés meurtriers, ont fait état de centaines de naufrages invisibles. « De tels cas, extrêmement difficiles à vérifier, indiquent que les décès sur les routes mari-

times vers l'Europe sont bien plus élevés que ne le montrent les données disponibles », déplorait, en juillet, les Nations unies.

Toujours plus de migrants sur les routes maritimes

Déjà, sur les premiers mois de 2021, 1 146 personnes sont mortes en tentant de rejoindre l'Europe par la mer. Le chiffre avait lui aussi doublé par rapport à la même période en 2020, lorsque 513 migrants se sont noyés. Parallèlement, le nombre de personnes tentant de traverser la Méditerranée pour rejoindre le continent européen n'a cessé de grimper, de 58 %, précisément, entre janvier et juin de cette année, par rapport à la même période en 2020.

En juillet 2021, Antonio Vitorino, le Directeur général de l'Organisation Internationale pour les Migrations – une ONG rattachée à l'ONU – se voulait alarmiste, demandant aux États de prendre des « mesures urgentes et proactives pour réduire les pertes de vies humaines sur les routes migratoires maritimes vers l'Europe ». Elle leur demandait explicitement de respecter « leurs obligations en vertu du droit international ».

Source : liberation.fr

Gestion foncière au Mali : Mieux sécuriser la terre pour minimiser les conflits

Depuis un certain temps, le ministère des Domaines et l'Habitat a entrepris un vaste programme pour la gestion du foncier. C'est dans cette optique qu'une nouvelle loi domaniale et foncière est sur la table du CNT. Pour une meilleure appropriation de cette nouvelle loi, le journal Malikilé a mené une enquête dans le dessein d'éclairer la lanterne de nos concitoyens sur cette loi. La principale innovation est la migration vers le titre foncier.

Parfois une même parcelle est cédée par un même vendeur à plusieurs personnes. C'est ce que la loi appelle le stellionat. Le stellionat était déjà prévu dans le code domaniale de 2000 mais la sanction n'était pas précisée dans le même texte. Ce texte renvoyait au code pénal qui lui-même ne prévoit pas de sanctions. Donc à défaut de sanctions, l'infraction pouvait être commise sans qu'elle ne soit réprimée. La nouvelle loi est venue corrigée cet état de fait non seulement en définissant ce que peut être le stellionat comme disposer d'une parcelle qui ne nous appartient pas. Et en même temps, la loi propose des sanctions contre tout ce qui peut être considéré comme acte de stellionat.

Les experts l'ont souvent dit, les litiges fonciers quand ils naissent, difficilement peuvent être réglés même lorsqu'une décision de justice est rendue. Parfois, la décision judiciaire n'est pas forcément la solution et il vaut mieux prévenir. Il est évident que les plus prudents ne vont plus commettre les mêmes infractions constatées depuis une vingtaine d'années et qui n'étaient pas suffisamment réprimées.

Les changements notoires de la nouvelle loi domaniale

Il ressort de cette enquête qu'il y a fondamentalement 35 innovations majeures dans la nouvelle loi domaniale et foncière. Parmi les plus importantes à savoir, le guichet unique du foncier qui va permettre d'informatiser les procédures et de simplifier les démarches pour les populations. Il s'agira aussi de généraliser le titre foncier. Et s'il faut généraliser le titre foncier, il faut faciliter l'accès à la propriété foncière aux citoyens. Par ailleurs, le rôle des différents intervenants sont mieux précisés. Les autorités administratives qui sont les gouverneurs, préfets et sous-préfets, ont toujours leur rôle dans la gestion foncière. Si bien que le titre foncier dont il s'agit, ne peut être cédé



par les services domaniaux sans l'autorisation des autorités administratives. Chaque fois qu'un titre foncier doit être cédé, il faut que l'autorité administrative compétente bien sûr l'ait autorisée. Même lorsqu'il s'agit d'un bail parce qu'au-delà de la cession, il y a aussi des cas de location. La loi a prévu que la cession des terrains va être effective seulement en matière de terrain à usage d'habitation. Pour les autres usages comme l'usage commercial, comme l'usage industriel, comme l'usage scolaire, il va s'agir d'abord de consentir un bail. Si à l'issue de la durée du bail, le preneur arrive à mettre le terrain en valeur et à satisfaire aux autres conditions, le terrain peut devenir sa propriété. L'objectif est justement d'éviter la spéculation et la thésaurisation de la terre parce qu'on a vu que certains se sont appropriés des centaines ou des milliers d'hectares au détriment d'autres. Cela ne va plus être permis parce qu'il va s'agir d'octroyer les terres à ceux qui sont à même de les utiliser. Pour que justement qu'il ait une meilleure distribution de la ressource à toutes les populations. Pour contenir l'assaut des spéculateurs finan-

ciers, les services techniques du département des Domaines et l'Habitat travaillent en tandem. Pour le cas par exemple des terrains à usage d'habitation, il est prévu qu'un même citoyen ne puisse pas bénéficier de plus d'un lot à usage d'habitation dans une même opération d'urbanisme. Autrement dit, si par exemple une commune initie un lotissement et que les citoyens de la Commune demande des terrains à usage d'habitation il faudrait que tous les citoyens qui sont dans les mêmes conditions et qui offrent les mêmes garanties puissent obtenir ces terrains à usage d'habitation.

L'enquête publique des contradictoires s'impose pour la délivrance d'autorisation

Le domaine public se distingue du domaine privé en ce sens que le domaine public, ce sont les biens de l'Etat ou des collectivités qui sont placés sous un régime juridique plus protecteur. Ce sont des biens qui servent à l'intérêt général. A titre d'illustration, les cours d'eau, les routes, les voies ferrées, les ouvrages aé-

roportuaires et leurs emprises constituent des éléments du domaine public. Si un citoyen veut s'installer temporairement sur une partie du domaine public, il y a une procédure spéciale qui vise à mener des enquêtes. C'est de ces enquêtes qu'il s'agit quand on parle d'enquête publique et contradictoire qui vise à savoir si l'occupation privative de ce domaine public n'est pas de nature à nuire à l'intérêt général ou à l'intérêt de la Commune ou même des voisins. Par exemple, un citoyen qui veut installer un kiosque à journaux sur les servitudes d'une route ne doit pas s'installer indument ou illégalement. Il doit chercher ce qu'on appelle une autorisation d'occupation temporaire qui est délivrée uniquement par le ministre chargé des domaines quand il s'agit du domaine public de l'Etat ou par le maire quand il s'agit du domaine public de la Commune. Chaque fois qu'une demande est reçue dans ce sens, les services techniques des domaines de concert avec l'ensemble des services techniques comme l'urbanisme font les enquêtes nécessaires. Si ces enquêtes sont concluantes, c'est à ce seul prix que le ministre chargé des domaines ou le maire selon le cas peut autoriser l'occupation privative du domaine public. Encore faudrait-il savoir qu'il s'agit d'une installation précaire, d'une installation démontable. Elle doit déguerpir chaque fois que l'intérêt général l'exige, chaque fois que le ministre le requiert.

Pour l'application efficiente et correcte des dispositions, des textes législatifs et réglementaires, le département des domaines travaille sur des mesures techniques notamment l'informatisation de toutes les procédures domaniales et foncières. Il y a déjà des dispositifs juridiques en cours d'élaboration. Et à l'horizon 2022, les procédures domaniales doivent être inscrites dans un cadre automatisé à travers le système qui est appelé système d'information sur le titre foncier et immobilier. Si bien que les risques d'erreurs ou de fraudes seront minimisés afin d'asseoir plus de transparence dans ce domaine et permettre à l'Etat de mieux gérer ses ressources foncières et domaniales.

■ Ibrahim Sanogo

Dénonciation des accords de défense avec la France par Bamako : Quand l'Union Européenne s'en mêle !



L'Union Européenne juge "regrettable" la décision des autorités de la Transition malienne de dénoncer les accords de défense entre Bamako et Paris, car elle ne favorise pas un climat apaisé et une coopération face au terrorisme, selon les propos tenus, ce mercredi, par le porte-parole du chef de la diplomatie Européenne, Josep Borrell, lors du point de presse quotidien de la Commission Européenne. "Nous prenons acte de cette décision unilatérale. Elle est regrettable", a en outre déclaré Peter Stano.

Les autorités maliennes ont en effet annoncé lundi soir rompre les accords fixant le cadre juridique de la présence des forces françaises Barkhane et européennes Takuba, ainsi que le traité de coopération en matière de défense, conclu en 2014 entre le Mali et la France. "A compter du 2 mai, l'accord qui concerne Barkhane et l'accord qui concerne Takuba cessent de produire leur effet vis-à-vis du Mali (...) et ça veut dire qu'à partir de cet instant, il n'y a pas de base légale pour la France d'opérer sur le sol malien", avait averti mardi le ministre des Affaires Etrangères, Abdoulaye Diop.

Si Paris a jugé cette décision "injustifiée" en plein retrait des troupes françaises du Mali, elle "n'est pas de nature à favoriser un climat apaisé et une coopération dont nous avons besoin dans la lutte contre le terrorisme", juge pour sa part le porte-parole de Josep Borrell, qui ajoute : "Nous appelons à une coopération

constructive entre les autorités de transition et les forces européennes et internationales" présentes au Mali.

Pour rappel, l'Union Européenne a décidé, le 11 avril "d'arrêter" ses missions de formation et d'entraînement de l'armée et de la Garde Nationale au Mali, même si elle dit qu'elle va rester au Sahel et se déployer dans les pays voisins. L'UE avait en effet engagé plusieurs centaines de militaires et d'experts dans deux missions de formation au Mali, l'EUTM pour les forces armées et l'EUCAP Sahel-Mali pour la police. Le mandat de l'EUCAP, approuvé en 2015, a été prolongé au 31 janvier 2023. Celui de l'EUTM, en place depuis 2013, court jusqu'au 18 mai 2024.

Plusieurs pays de l'UE participent par ailleurs à la mission des Nations Unies au Mali, la MINUSMA. L'Allemagne a engagé 1.100 militaires dans la MINUSMA et 300 autres dans les missions de formation de l'UE. Avec la décision de rompre les accords fixant le cadre juridique de la présence des forces françaises Barkhane et européennes Takuba, ainsi que le traité de coopération en matière de défense, conclu en 2014 entre le Mali et la France, les autorités maliennes cherchent surtout à réaffirmer la souveraineté du Mali face aux violations répétées de l'espace aérien malien par la France coupable également d'espionnage !

■ Yama DIALLO

Liberté de la presse : Antonio Guterres rend hommage aux professionnels des médias



A l'occasion de la Journée mondiale de la presse, le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, a lancé un message à l'intention de tous les médias du monde. « En cette Journée mondiale de la liberté de la presse, nous mettons en avant le travail essentiel des journalistes et des autres professionnels des médias qui œuvrent à la transparence et cherchent à mettre les puissants face à leurs responsabilités, souvent au prix de grands risques », note le Secrétaire Général de l'ONU dans son message.

Antonio Guterres rend en outre hommage au travail essentiel des médias qui « confrontent le pouvoir à la vérité, dénoncent les mensonges et construisent des institutions et des sociétés fortes et résilientes ». Le Secrétaire Général des Nations Unies salue le courage de nombreux professionnels des médias qui ont été en première ligne, tout au long de la pandémie de COVID-19, pour rendre compte de la situation de façon précise en s'appuyant sur la science pour informer les décideurs et sauver des vies.

Tout comme ces journalistes qui traitent les questions liées au climat, à la biodiversité et à la pollution, et qui ont réussi à appeler l'attention du monde entier sur cette triple crise planétaire. Mais, regrette-t-il, « les menaces contre la liberté des journalistes et des pro-

fessionnels des médias s'intensifient de jour en jour. Quel que soit le domaine – santé mondiale, crise climatique, corruption ou atteintes aux droits humains –, on politise toujours plus le travail de ces hommes et de ces femmes et on les presse de garder le silence de toutes parts ».

Le numérique a certes démocratisé l'accès à l'information, reconnaît le Secrétaire Général de l'ONU, mais il a également fait naître, selon lui, des défis de taille, le modèle commercial de bon nombre de ces médias sociaux reposant, non pas sur l'amélioration de l'accès à des informations rigoureuses, mais sur la multiplication des réactions, ce qui signifie souvent, selon Antonio Guterres, « provoquer l'indignation et propager des mensonges ».

« Les professionnels des médias travaillant dans les zones de guerre sont menacés non seulement par les bombes et les balles, mais aussi par les armes de la falsification et de la désinformation qui accompagnent la guerre moderne. Ils peuvent être pris pour cible en tant qu'ennemis, accusés d'espionnage, détenus ou tués, simplement pour avoir fait leur travail », regrette un Antonio Guterres apparemment plus soucieux de la sécurité des hommes de médias dans l'exercice de leur métier.

Il ne perd cependant pas de vue que le numérique facilite par ailleurs encore plus la cen-

sure, avec les risques permanents qu'il fait encourir à de nombreux journalistes et responsables de médias du monde entier de voir leurs émissions et reportages devenir inaccessibles en ligne. Pire, semble-t-il dire, « le numérique crée de nouveaux moyens d'oppression et d'abus. Les femmes journalistes sont tout particulièrement exposées au harcèlement et à la violence en ligne ».

Il en veut pour preuve ces statistiques de l'UNESCO qui ont établi que près de trois femmes sur quatre avaient subi des violences en ligne, sans compter le fait que le piratage et la surveillance illégale empêchent également les journalistes de faire leur travail. « Les méthodes et les outils évoluent, mais l'objectif – discréditer les médias et dissimuler la vérité – ne change pas. Les résultats sont eux aussi les mêmes : des personnes et des sociétés incapables de distinguer la réalité de la fiction, et qui peuvent être soumises à une manipulation effroyable », déplore-t-il.

Aussi reste-t-il convaincu que « Sans liberté de la presse, il n'y a pas de véritables sociétés démocratiques. Sans liberté de la presse, il n'y a pas de liberté ». C'est pourquoi, souligne-t-il, l'ONU œuvre en faveur des journalistes et des professionnels des médias partout dans le monde. Et c'est aussi pour cela qu'il a été établi à l'ONU, il y a 10 ans, un plan d'action sur la sécurité des journalistes, afin de protéger les professionnels des médias et mettre fin à l'impunité pour les crimes dont ils sont victimes.

« En cette Journée mondiale de la liberté de la presse, nous rendons hommage au travail essentiel des médias, qui confrontent le pouvoir à la vérité, dénoncent les mensonges et construisent des institutions et des sociétés fortes et résilientes. Nous engageons les gouvernements, les médias et les entreprises du secteur technologique du monde entier à soutenir ces efforts cruciaux », conclut Antonio Guterres.

Pourvu que son message soit entendu !

■ Yama DIALLO



DIONA DIONA
PHOENIX
Pour un nouveau souffle de vie



SERVICE DE NETTOYAGE

(PROFESSIONNEL, FIABLE, EFFICACE)

Résidentiel & Commercial

Nos services

- ✓ Nettoyage basique (Balai, Serpillière)
- ✓ Nettoyage du sol en profondeur (Carreaux et joints de carreaux avec mono-brosse)
- ✓ Nettoyage en profondeur de l'établissement (Dessus et dessous de meubles, Plafonds, Ventilateurs, Vitres, Miroirs, Portes et fenêtres)
- ✓ Nettoyage et protection des meubles en cuir
- ✓ Lavage de tapis (Sur place et séchage en 6 heures maximum)
- ✓ Lavage de Meuble en tissus, en velours et en faux cuir (Fauteuils, Canapés et chaises)
- ✓ Lavage en profondeur des dalles externes

-25%
DE RÉDUCTION
SUR LE 1ER SERVICE RENDU

CONTACTS:

+223 76 39 51 50 - 76 39 73 65

France : Quand la force dite de libération vire en troupe d'occupation !



Comme un sinistre Gouverneur de colonie de la belle époque de l'Afrique française à laquelle il rêve sans doute, le porte-parole du Chef d'Etat-major des armées françaises, colonel Pascal LANNI, déclare sans vergogne sur un plateau de télévision :

« Nous avons effectivement différents capteurs qui sont en l'air dans le ciel malien, essentiellement pour renseigner, d'abord pour neutraliser les groupes terroristes. Et nous le faisons dans le cadre des accords qui ont été passés entre les autorités maliennes et les autorités françaises, je pense notamment aux accords qui datent de 2013 et qui sont toujours en vigueur » !

Dans une autre de ces interventions télévisées sur le même sujet, il a l'outrecuidance de persister dans l'arrogance de sa conception d'un autre âge de ce que la France met dans l'enveloppe de statut d'Etat souverain du Mali : « Ce combat contre les groupes armés terro-

ristes s'inscrit dans le cadre d'un accord qui a été passé avec le gouvernement malien qui date de 2013 et qui donne une liberté d'action et une liberté de manœuvre aux forces françaises dans le cadre de la lutte contre les groupes armés terroristes.

Donc la position de la France est légitime et légale. La France peut continuer à agir librement au Mali. Les accords qui ont été conclus en 2013 sont valables et donc nous continuons le combat contre les groupes armés terroristes » !

Ce colonel propagandiste Pascal LANNI n'a que faire du statut d'Etat indépendant et souverain du Mali dont il se moque, sous le fallacieux prétexte d'Accords qui ont cessé d'exister entre le Mali et la France. Dans sa vieille tête de colon, les piétinements répétés du Traité de coopération militaire franco-malien de 2014 par une série de décisions unilatérales prises par le jeune fougueux et inexpérimenté Président Macron doublement mal conseillé par un

traître ministre des Affaires étrangères transfuge socialiste zélé et une ministre des Armées au profil plus affairiste que militaire, seraient sans conséquence aucune ni sur ledit traité, ni en particulier sur l'Accord sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013 qui en constitue l'appendice.

LES ACCORDS DE 2013 NE PEUVENT SURVIVRE AU TRAITE DE COOPERATION DE 2014 DEJA ENTERRE PAR MACRON

De toute évidence, l'officier propagandiste de l'indéfendable cause française dans cette affaire, paraît totalement de mauvaise foi lorsqu'il tente insidieusement de séparer la validité de l'Accord sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013 de celle du Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014.

L'impasse qu'il s'entête de faire sur le sort du Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014 est assez révélatrice de ses manipulations et manigances. Il préfère au contraire s'arc-bouter sur l'Accord sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013. Cette imposture ne résiste point à l'analyse.

Les Accords sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013 ne sont en réalité qu'un appendice du Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014. Exactement comme un cordon ombilical, ils lui sont liés au travers de l'article 25 intitulé « Combinaison avec les accords conclus antérieurement dans le domaine de la défense ».

Juridiquement parlant, les Accords de 2013 n'ont aucune existence qui soit autonome par rapport au Traité de base de 2014. Ils ne peuvent avoir d'effet que parce que ce Traité de base lui-même n'aurait pas été entaché et fondamentalement remis en cause par la France. Sans Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014, point d'accords sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013 ! Les choses sont on ne peut plus claires. Si l'on conçoit qu'un article d'un traité ne peut survivre à la fin dudit traité, il faut bien admettre que l'article 25.2 du Traité de coopération et de défense de 2014 relatif à la survie des Accords de 2013 disparaît en même temps que le Traité de coopération de 2014 lui-même, piétiné par Macron et jeté dans les poubelles du Palais de l'Elysée.

Le Traité de 2014 aurait dû d'ailleurs acter

l'abrogation des Accords sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013, à l'instar du sort que l'article 25.1 réserve à l'Accord de coopération militaire technique du 6 mai 1985 qu'il a abrogé et remplacé. Contrairement à cet Accord de du 6 mai 1985 abrogé et remplacé, l'article 25.2 du Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014 stipule que « l'application du présent traité est sans préjudice de la mise en œuvre d'autres accords conclus entre les Parties, en particulier l'accord sous forme d'échange de lettres signées les 7 et 8 mars 2013 ».

Cependant, en tant qu'accord-appendice du Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014, la caducité de ce dernier du fait de sa dénonciation par la France, prive ipso facto de tout effet juridique, l'Accord sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013. Or il se trouve que le Traité de coopération et de défense du 16 juillet a sombré dans la caducité. D'où le ridicule qui ne tue pas chez l'officier propagandiste Pascal LANNI endormi et plongé dans le rêve fou d'un Etat malien souverain dont la France à la fois espionne et subversive, pourrait impunément continuer à violer l'espace aérien par refus d'obtempérer suite aux instructions des services de contrôle aérien, falsifications de documents de vol, atterrissages sans autorisation préalable d'hélicoptères dans des localités hors aérodromes, vols d'avions de renseignement et de drones évoluant à haute altitude. Il a vraisemblablement oublié qu'en droit international, il existe ce qu'on appelle les représailles que peut prendre un État contre les actes illicites commis à son détriment par un autre État.

LE TRAITÉ DE 2014 EST FRAPPE DE CADUCITE PAR LA FAUTE DE MACRON !

Quelle minable destinée pour la soldatesque française au Mali qui, propulsée sur un piédestal par la mainmise multidimensionnelle française exacerbée depuis le tournant de la démocratie bananière amorcée avec Alpha Oumar KONARE au sortir de Mars 91, se voit catapultée dans les abîmes d'une barbare troupe d'occupation finalement bannie et chassée du Mali comme une pestiférée.

Le Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014 ayant fait long feu et désormais caduc n'est plus qu'un vieux souvenir conventionnel. L'on se rappellera simplement qu'à la

différence de l'Accord de coopération militaire technique du 6 mai 1985, il ne contient pas de clause de non-assistance. Barkhane ayant pris le relais de Serval, est passé par là !

Il offre une liberté quasi sans limite aux troupes militaires françaises qui ne peuvent être soumises aux autorités maliennes et auxquelles il est gratuitement mis à disposition des installations, logements et fréquences pour les communications.

Le Traité du 16 juillet 2014 a quasiment bâti au profit des forces d'occupation françaises, une petite république hexagonale en République du Mali : un Etat fantoche français en plein cœur de l'Etat souverain du Mali !

Heureusement qu'il va au bout du compte s'avérer un instrument conventionnel maudit par le fiasco militaire français sans précédent au Mali. L'absence de résultats d'un partenariat lourdement stérile et vieux de près de 10 ans, aura eu raison des impostures françaises de la propagande officielle de lutte antiterroriste au Mali.

Le Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014 ne va pas tarder à exploser au vol comme une opération kamikaze française, dévoyée, dévêtue et mise à poil par « l'abandon en plein vol » unilatéralement décrété par Macron comme un aveu d'impuissance de sa pléthorique soldatesque.

Les preuves palpables de dénonciation de facto du fameux traité par la partie française sont évidentes et sans commentaires, avec comme conséquence d'impacter l'ensemble de ses dispositions : annonce le 3 juin 2021 de la suspension des opérations militaires conjointes française avec les forces maliennes ; annonce le 10 juin 2021 de la fin de l'opération Barkhane, sans préavis et sans consultation préalable de la partie malienne ; annonce du 17 février 2022 comme quoi les opérations Barkhane et Takuba vont entamer un « retrait coordonné du territoire malien » dans un délai allant de 4 à 6 mois, la France estimant que « les conditions politiques, opérationnelles et juridiques ne sont plus réunies pour poursuivre efficacement leur engagement militaire actuel ».

Le gouvernement du Mali qualifiant ces désengagements français de « violations flagrantes » du Traité de coopération de 2014, et en prenant acte en tant que de dénonciations, a de son côté ordonné le 18 février 2022, le retrait sans délai des forces Barkhane et Takuba

de son territoire national.

Tirant au nom du principe de réciprocité, les conséquences juridiques des multiples actes de dénonciation de la partie française, le gouvernement du Mali précise sans ambages « qu'au regard de ces manquements répétés des Accords de défense, il invite les autorités françaises à retirer, sans délai, les forces Barkhane et Takuba du territoire national... ».

En termes de fin de validité, de sortie en vigueur ou de non-applicabilité, les dénonciations françaises ainsi actées par le gouvernement du Mali, ont définitivement scellé le sort du Traité de coopération militaire et de défense du 16 juillet 2014 et de son Accord appendice sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013 qui ne relèvent plus désormais que de l'histoire diplomatique ancienne.

FAIRE PREVALOIR LA RECIPROCITE EN DENONÇANT FORMELLEMENT LE TRAITÉ DE 2014

Au fond, c'est d'un Etat malien malade, affaibli et privé de ses moyens basiques de souveraineté dont la France aura sauvagement abusé en lui imposant sans aucun état d'âme, les bricolages juridiques des 7 et 8 mars 2013 d'une part et du 16 juillet 2014.

La France aurait dû avoir la pudeur de ne point exhiber ces Accords bâtards de 2013 et 2014. Ce n'est un secret pour personne qu'il ne s'agit que de bricolages conventionnels indignes de relations entre des Etats souverains. On a comme le sentiment que l'Accord de coopération et de défense de 2014 et son appendice constitué de l'Accord sous forme d'échange de lettres des 7 et 8 mars 2013, n'ont pas été conçus pour libérer le Mali, mais plutôt pour sacrifier son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté sur l'autel de l'hégémonie française au Mali et dans le Sahel.

Ce n'est pas un hasard si par exemple l'officier propagandiste Pascal LANNI tient autant à l'Accord de 2013 tout en se gardant d'invoquer celui de 2014.

Il est clair que l'Accord de 2013, tout comme celui de 2014, ne répond qu'aux velléités françaises d'occupation militaire des territoires maliens et sahéliens pour servir les intérêts géostratégiques de la France néo coloniale. Les Accords militaires de 2013 et de 2014 in-

carnent les modèles les plus achevés et les plus détestables de la déchéance d'un pays couché à plat ventre devant un autre auquel il concède l'essentiel de sa parcelle de souveraineté.

Maintenant que le régime politique du Mali se veut l'opposé radical des régimes antérieurs de gouvernance extravertie qui n'ont servi que les seuls intérêts étrangers et français en particulier, l'on comprend bien que la France et sa soldatesque soient nostalgiques des statuts privilégiés exorbitants des Accords militaires de 2013 et 2014 concédés par ces régimes extravertis.

Ce n'est déjà pas mal de qualifier les désengagements français de violations flagrantes du Traité de coopération de 2014, d'en prendre acte et d'inviter les autorités françaises à retirer, sans délai, les forces Barkhane et Takuba du Mali.

Demander par ailleurs la relecture du Traité comme prévue en son article 26.3 selon lequel « Les Parties peuvent, à tout moment et d'un commun accord, amender par écrit le présent traité », sont autant d'actes de courage de la part d'un pays souverain victime de tentatives de vassalisation par la France néocoloniale. Pour autant, ces réactions souveraines maliennes ne paraissent pas à la hauteur de la

réponse adéquate en la matière. Le Mali se doit tout simplement de mettre en œuvre de la manière la plus formelle, l'article 26.4 du Traité de coopération et de défense du 16 juillet 2014 où il est stipulé que « chaque Partie peut dénoncer le présent traité par le biais d'une notification écrite ».

ALLEZ AU-DELA DE LA DENONCIATION DES ACCORDS MILITAIRES POUR SE LIBERER DE LA FRANCE NEOCOLONIALE

Dans sa conquête légitime de souveraineté d'Etat, les nombreuses taches d'ambiguïtés et de tergiversations que nous observons de la part des autorités de la Transition commencent très sérieusement à bien faire.

D'évidence, il n'est nullement question ici de jouer au va-t-en-guerre soufflant sur le feu. Mais le Mali en état de légitime défense face aux agressions françaises attentatoires à son intégrité territoriale, sa souveraineté et son indépendance, ne saurait avoir la main qui tremble contre les impostures la France.

L'arrogance française, alimentée par le complexe de supériorité à connotation néo coloniale voire raciste parfois de ceux qui s'expriment en son nom, mériterait des réponses énergétiques de mieux en mieux ap-

propriées du côté malien.

Certes, il faudrait dans ce sens et sans complexe aucun continuer d'opposer à l'instinct prédateur français, le discours martial de la souveraineté malienne.

Les autorités de la Transition désormais à la croisée des chemins dans leur volonté politique de se défaire du carcan impérialiste français qui étouffe la souveraineté du Mali, et qui font face au défi du « To be or not to be » (être ou ne pas être), ne peuvent plus s'accommoder de demi-solutions.

Après les Accords iniques célébrant l'occupation militaire de son territoire, il va falloir que le Mali s'attelle à briser également les autres chaînes de l'asservissement militaire français, constituées notamment de l'escroquerie juridique du G5 Sahel et de la prise en otage fonctionnelle de l'administration de la MINUSMA. Une telle bataille souverainiste n'est évidemment pas gagnée d'avance contre une France néocoloniale à l'instinct bestial de prédation économique, politique, sociale et militaire de ses ex-colonies et d'asservissement mental complet de leurs peuples.

Dr Brahim FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB)



Transition : L'ADEMA/ PASJ continue de manipuler les « acteurs du Mouvement démocratique » comme en 1991

Moussa Diakité, enseignant à la retraite, dans une tribune dont nous avons reçu une copie recadre les propos des "Acteurs du Mouvement démocratique" tenus le 2 avril 2022 lors d'un panel organisé par l'Adema PASJ sur l'avènement de la démocratie et son bilan.

Une initiative salvatrice pour l'enseignant à la retraite qui allait davantage réussir si les "Acteurs du Mouvement démocratique" disaient toute la vérité et de situer les responsabilités. À défaut de cela, il fait constater que l'occasion a été plutôt une tribune pour certains cadres d'entretenir et réaffirmer leur haine contre les autorités de la Transition. Il s'agit notamment de Zoumana Sacko et de Oumar Mariko en fuite depuis quelques semaines pour avoir

porté des accusations contre l'armée lors des événements de Mourrah.

Selon Moussa DIAKITÉ, si Zou tente de réécrire l'histoire récente du Mali en troquant les faits notamment de la guerre entre le Mali et le Burkina-Faso, Oumar Mariko devient du coup le défenseur et l'allié objectif des mouvements terroristes et des puissances étrangères qui travaillent à discréditer les Forces de défense et de sécurité du Mali.

Lisez plutôt la contribution L'ADEMA/ PASJ continue de manipuler les « Acteurs du Mouvement démocratique » comme en 1991 contre les Autorités de la Transition. Le 2 avril 2022, l'ADEMA/PASJ a convié au CICB un panel des « Acteurs du Mouvement démocratique » avec pour thème : « 26 mars 1991 –

26 mars 2022, 31 ans d'exercice démocratique, où en sommes-nous ? ». Pour la réussite de l'opération de charme, des spots publicitaires avaient inondé pendant plusieurs jours les réseaux sociaux.

Cette initiative du parti de l'abeille était fort louable. Le parti du premier Président démocratiquement élu de la IIIème République aurait ainsi fait preuve de courage, voire d'audace politique. Mais ce n'est qu'à première vue.

Pour les observateurs de la scène politique, ce grand rendez-vous allait être un moment privilégié de débats autour des acquis, des faiblesses et insuffisances ainsi que des perspectives de la construction de l'Etat démocratique. Il devait être aussi et surtout un moment de se dire franchement toutes les vérités et de situer les responsabilités. Il n'en a rien été.

De cette rencontre organisée par le parti qui a exercé et/ ou accompagné tous les pouvoirs durant ces trente dernières années, le peuple bafoué dans sa dignité et humilié aurait bien aimé savoir comment notre pays, l'élève modèle d'hier est devenu le dernier de la classe, a perdu sa souveraineté et a vu sa dignité bafouée. Il n'en a rien été.

À titre de rappel, Les Maliens ont encore en



mémoire les propos ahurissants de Dioncounda Traoré alors président de l'ADEMA/PASJ que les militants comparaient à l'ANC de Nelson Mandela, propos tenus en 2007 sur le choix d'un candidat interne du parti à l'élection du Président de la République. Son argument massue était qu'en choisissant un candidat autre qu'ATT, le parti risquait de passer sous les fourches caudines de la répression des crimes d'enrichissement illicite et de corruption.

Le peuple malien aurait voulu comprendre pourquoi après 30 ans de « gestion démocratique », l'image qu'a reflétée notre pays a été celle d'un Etat effondré sans aucune autorité, une armée en profonde décrépitude morale et matérielle, un système éducatif complètement déstructuré, une jeunesse sans repères et à l'horizon bouché.

Au lieu de cela, les Maliens, médusés, ont assisté à une malencontreuse tentative de réécriture et de falsification de l'histoire politique et militaire de notre pays. Le tout sur fond d'intentions inavouées de déstabiliser et jeter le discrédit sur les autorités de la Transition, singulièrement sur le Premier ministre et le Président de la Transition.

En effet, face à l'aveuglement de la classe politique dirigeante qui n'arrivait plus à se mettre en question et semblait totalement déconnectée des aspirations du peuple et de la prise en compte de ses besoins élémentaires, les forces vives de la nation étaient désespérées. Aucun démocrate ne saurait se réjouir de la rupture de la légalité constitutionnelle, mais la situation sociopolitique s'était si fortement dégradée que le pronunciamiento du 18 août 2020 a été accueilli comme un soulagement par l'immense majorité de nos concitoyens.

Les panelistes ont tour à tour appelé à l'unité du Mouvement pour sortir le mammoth de sa catalepsie. Au moment où le peuple aspire ardemment à la paix, à la concorde, à la réconciliation des cœurs et des esprits, le vétéran Ali Nouhoum Diallo sonne la charge : « Camarades, unissez-vous ! Vous ne devez pas vous considérer comme des anciens combattants ; vous êtes des combattants et au travail ! ». Ils appellent à reprendre la lutte contre qui, quel adversaire ou plutôt quel ennemi ? Quand comprendront-ils que leur mouvement a achevé sa mission historique ? Les Maliens, dans leur écrasante majorité, ont déjà compris ce qui s'est réellement et véritablement passé

le 26 Mars 1991 ; comment, pour le compte et dans l'intérêt de qui les choses se sont passées.

D'autres comme Oumar Mariko et Soumana Sacko pour ne pas les nommer, n'ont pas pu s'empêcher d'entonner leur antienne habituelle contre Moussa Traoré et les FAMA, l'injure et la haine à la bouche, comme d'habitude.

Oumar Mariko crée le doute à propos de la racle infligée aux terroristes à Mourah par les vaillantes FAMA en fin mars 2022. Il devient du coup le défenseur et l'allié objectif des mouvements terroristes et des puissances étrangères qui travaillent à discréditer les Forces de défense et de sécurité du Mali. Nous lui souhaitons bon vent dans sa fuite peu glorieuse du 2 avril 2020, pardon dans la nouvelle mission qu'il s'est donnée en tant "qu'acteur majeur du Mouvement démocratique de 1991".

Il est d'ailleurs un abonné assidu aux fuites peu glorieuses chaque fois que « ça chauffe » ; il n'est pas à sa première fuite. Déjà en 1997, du temps du COPPO, il avait fui le Mali pendant un an au motif que le régime ADEMA/PASJ voulait l'assassiner. En juillet 2020, pendant les journées chaudes des 10, 11, 12 juillet, il avait fui pendant plusieurs jours, avant de réapparaître pour chercher à jouer à la vedette au M5-RFP.

Quant à Soumana Sacko alias Zou, cet atypique bourré de contradictions et de complexes, il tente de semer la confusion dans l'esprit de la jeune génération. Absent du Mali, le temps des journées chaudes de l'insurrection de 1991 et ne militant dans aucune association de la « coordination des associations et organisations du Mouvement démocratique de 1991 », il a été bombardé Premier ministre, Chef du gouvernement de Transition de 1991 à 1992.

Moussa Traoré comme ministre des Finances. Nous reviendrons dans un proche avenir, si Soumana Sacko en convient, sur la face cachée du mythe « Zou bon ministre des Finances ».

Quand les auteurs du livre « Le Mali sous Moussa Traoré » le lui ont fait remarquer gentiment, voilà ce qu'il a répondu : « j'ai servi sous le régime du Président Moussa Traoré. Je ne regrette en rien d'avoir occupé ces postes et si cela avait été à refaire, je l'eusse fait en posant les mêmes conditions que celles posées au ministre d'État et au Président ».

Notez bien : Le ministre des Finances Sou-

mana Sacko aurait posé les mêmes conditions au ministre d'État et au président du gouvernement d'un État qui n'existe pas. Qu'est ce qu'il faut comprendre ?

Soumana Sacko clame aussi que sous Moussa « il n'y avait pas d'armée ». Il se permet même cette énormité à propos du conflit frontalier avec le Burkina Faso de 1985 : « Ne vous laissez pas dire que l'armée malienne a gagné la guerre ».

Dans les vieilles démocraties, l'auteur d'un tel propos aurait pu connaître la déchéance de nationalité.

Les jeunes auxquels Zou s'adresse n'ont aucune raison de se sentir humiliés, la troupe est loin d'avoir perdu la guerre de la bande de l'Agacher. La puissance de feu de l'armée malienne à ce moment était de loin nettement supérieure à celle du Burkina Faso.

Le Mali victorieux n'a fait aucun tapage médiatique triomphal parce qu'il était profondément meurtri d'avoir été contraint de faire la guerre à un pays frère et ami pour un litige créé par la colonisation. Voici ce qui s'est passé :

Un premier affrontement avait opposé les deux armées en 1974. Il a duré deux jours et avait été remporté par le Mali ; ce que reconnaît Soumana Sacko.

Les deux États ont accepté de porter le litige devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) à La Haye en 1983.

Entre-temps le pouvoir a changé à Ouagadougou. La Haute-Volta devient le Burkina Faso dirigé par un Conseil National de la Révolution (CNR) avec à sa tête un certain Capitaine Thomas Sankara. Sans attendre l'issue du procès, Sankara fait occuper la zone et envoie des agents de recensement avec escorte militaire dans les 4 villages : Dioulouna, Douma, Kounia et Oukoulourou.

Le Président Moussa Traoré alerte les autres chefs d'État de la CEAO qui demandent à Sankara de se retirer de la zone litigieuse en attendant le verdict de la CIJ. En vain.

De guerre lasse et à son corps défendant le Président Moussa Traoré fixe un ultimatum. À son expiration, il ouvre les hostilités. Le 25 décembre 1985, à 00h, plus de 150 chars franchissent la frontière, appuyés par une escadrille d'une vingtaine d'avions de chasse Mig 21 et Mig 23. L'offensive dure 5 jours.

Le 30 décembre est signé à Yamoussoukro un accord de cessez-le-feu au moment où l'armée

maliennne était entrée en profondeur dans le territoire burkinabé, Djibo et Ouahigouya avaient été bombardées, Bobo-Dioulasso pris en tenailles et les aéronefs étaient en ordre de bataille pour lancer l'assaut sur Ouagadougou.

L'armée maliennne ne se retirera définitivement des zones contestées que le 17 janvier 1986. Le litige sera définitivement tranché le 22 décembre 1986 par la CIJ. Le Mali garde les 4 villages querellés.

Est-ce cela avoir perdu la guerre ? Un peu de retenue et moralité, Monsieur Zou !

Pour soutenir son argumentation Zou fait allusion au livre de Moussa Balla Coulibaly : « Mali-La Nation trahie ». L'ayant lu peut-être en diagonale, il a dû retenir le passage suivant : « Dans sa fuite, le commandant de l'unité n'a même pas eu l'idée de détruire le matériel qu'il abandonnait. »

Cette phrase renvoie à l'affaire du char exhibé à Ouagadougou comme trophée de guerre. Beaucoup, tels Oumar Mariko et son maître à penser Aly Nouhoum Diallo, reviennent souvent dans les débats politiques sur cet épisode comme pour justifier la supposée défaite de l'armée maliennne, dont ils semblent se réjouir. Zou fait également allusion à la sanction infligée au CEM-GA et fait tenir par Bouillé Siby, membre du BEC de l'UDPM, des propos désobligeants.

Pour le Général d'Armée Moussa Traoré, en période de guerre il y a des fautes qu'on ne pardonne pas et pour qui connaît Bouillé Siby, un

homme sage et pondéré, respectueux de l'aîné et de l'autorité, il ne s'adresserait jamais de façon irrévérencieuse au Président.

Du reste quelqu'un qui commet une faute en temps de guerre doit-il être absous parce qu'il a une progéniture ?

Cette affaire du char exhibé comme trophée de guerre sur l'aéroport de Ouagadougou possède un rapport avec la sanction infligée au Général Bougari Sangaré. Cela fera l'objet d'une publication ultérieure, toujours avec l'intention d'édifier notre jeunesse sur un pan de notre histoire nationale, falsifiée à dessein par "les auteurs du Mouvement démocratique" en mal de bilan.

Soumana Sacko a la phobie voire la haine du militaire et il ne rate aucune occasion de l'afficher. Et pourtant c'est un militaire (Moussa Traoré) qui l'a nommé ministre et il a accepté volontiers, c'est un autre militaire (ATT) qui l'a bombardé Premier ministre et il l'a accepté. Quelle duplicité !!! En tout état de cause, l'honnêteté intellectuelle devrait lui commander de reconnaître qu'à l'époque de Moussa Traoré l'armée maliennne faisait partie des plus performantes de la sous-région. Mais passons !

La descente aux Enfers de la Troupe a commencé avec son arrivée aux affaires. C'est lui l'instigateur du démantèlement de l'Escadron blindé. Nous y reviendrons si nécessaire.

Bref, il est temps, grand temps de tourner la page et de se pencher sur le devenir du Mali. Notre pays est aujourd'hui à la croisée des

chemins. Pour surmonter l'impasse, il faut le nécessaire sursaut national et l'éveil des consciences. Toutes choses qui passent par la dissipation des rancœurs et des rancunes.

Malheureusement, dans notre pays, il y a une catégorie de Maliennes et Maliens qui ont labélisé la démocratie. Ils se sont autoproclamés "acteurs du Mouvement démocratique" ou « Démocrates et patriotes sincères et convaincus ». Ils considèrent les autres Maliens comme des citoyens de seconde zone. Tout ce qui se fait au Mali sans eux, sans leur accord, sans leur participation active, est illégal, illégitime et contre nature. Ils s'organisent en conséquence pour le discréditer et le déstabiliser. C'est ce qu'ils font aujourd'hui malicieusement avec les autorités de la Transition. Mais ils échoueront lamentablement, Incha'Allah, le Peuple malien ayant compris leur jeu.

Ce dont le Mali a besoin aujourd'hui, ce qu'il attend de ses enfants c'est la création d'un vaste Mouvement ou Front patriotique qui met en commun nos énergies et nos intelligences en laissant à chacun la liberté d'exprimer ses spécificités et son identité tout en constituant un bloc compact autour de ce qui est fondamental à savoir notre volonté partagée de bâtir un État libre, indépendant, souverain, un et indivisible, un Mali nouveau le Mali Kura.

Par Moussa Diakité, Enseignant à la retraite
au Quartier Sans-fil de Bamako.
Source : Info-Matin



malikile.com
LE PREMIER PORTAL D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE RELATION MÉDIAS

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

Malikilé
74%
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Accords militaires entre le Mali et la France : Cloués au sol !

Il n'est l'ombre d'aucun doute que rien ne se passe de positif entre le Mali et la France, (depuis le second coup d'État de mai 2021), entre l'élite militaire malienne au pouvoir et les dirigeants français. En effet, depuis un certain temps, un climat délétère s'est installé entre les deux pays, situation conflictuelle qui vient de connaître son apogée avec la dénonciation par le Mali des accords militaires signés avec la France et ses partenaires de Takuba (Traité de 2014 et Status of Force Agreements Sofa).



Cette dénonciation intervient selon les autorités maliennes, après plusieurs violations par la France desdits accords (violation de l'espace aérien, atterrissages sans autorisation préalable dans des localités hors aérodromes, falsification des documents de vol etc.). Quelles sont les conséquences de cette montée d'adrénaline sur les deux parties ? La France va continuer à isoler le Mali dans le cadre de la coopération internationale. Cela pourrait se concrétiser dans la mise à l'écart du Mali lors des exercices militaires sous régionaux, le refus d'accorder le visa aux officiels militaires maliens quel que soit le motif du séjour évoqué par ces derniers. En ce qui concerne la formation, le partage de renseignements, le soutien logistique accordé aux Forces de Défense et de Sécurité du Mali (FAMa), la coopération avait été déjà suspendue par la France, il y a de cela quelques temps. Dans ce contexte, la dénonciation des accords précités pourrait aboutir à l'arrêt définitif (car on assiste déjà à la suspension)

d'une coopération militaire effective et réelle entre le Mali et ses voisins, en occurrence le Burkina Faso et le Niger car la France, très engagée dans ces deux pays et servant d'interface entre les armées de ces deux pays et l'armée malienne, n'est pas du tout satisfaite des autorités militaires de Bamako. En conséquence, la coopération transfrontalière, dans le cadre de la lutte contre les groupes radicaux violents avec le référentiel musulman, reste très hypothéquée. Ce faisant, la dynamique du retrait des forces européennes (Barkhane et Takuba) du Mali pourrait se poursuivre avec plus de tensions, de suspicions et de menaces de part et d'autre. On sait que déjà les deux armées (malienne, avec l'aide des éléments russes, et française) s'accusent mutuellement d'être à l'origine d'un charnier supposé ou réel découvert à Gossi (camp anciennement occupé par la force Barkhane dans le Nord du Mali) après le transfèrement solennel du camp à l'armée malienne. Subséquemment, les troupes européennes, en cours

du retrait du territoire malien, perdraient la liberté de circulation sur le territoire de ce pays, de même que l'exonération douanière accordée dans le cadre desdits accords. Il n'y aurait plus d'immunité militaire sur les possibles bavures qu'occasionnerait la suite du retrait des hommes et du matériel de la Barkhane et de la Force Takuba du Mali. Sur un tout autre plan, le risque de voir la France ne pas du tout obtempérer aux injonctions de la partie malienne est réel. Si cela advenait, les autorités maliennes continueraient à prêcher dans le désert parce que n'ayant aucun moyen (ni militaire, ni économique) pour exiger de la France un retrait dans un délai hors de celui que la France considérerait comme celui du « bon ordre et du nécessaire » (cf. les déclarations du Président Macron à ce sujet). Ce qui pourrait être considéré par les autorités maliennes comme un manque de respect de la souveraineté du pays et de la dignité du Peuple malien et entraîner une surchauffe dans la rue ou une escalade diplomatique. Le futur de la région de Liptako-Grouma serait émaillé par une compétition sans précédent entre les puissances militaires occidentales en particulier française et russe tout en instrumentalisant la menace terroriste et infantilisant ainsi les militaires sahéliens (incapables de lutter tous seuls contre les groupes terroristes sans le soutien de leurs frères d'armes de l'Occident) afin de légitimer leur prétendue présence en qualité des sauveurs et de s'adonner à une compétition sans précédent autour du sous-sol sahélien et par ricochet, s'assurer d'un positionnement géopolitique et stratégique dans le concert des Nations. 3 A retenir. In fine, il est important de dire que la pertinence et la vertu du droit international à travers la règle du pacta sunt servanda (article 26 de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969) ne sont que la cube de surface. Seules les forces économiques et militaires comptent dans les relations internationales, entre États, et ce, étant entendu que les pays membres du Conseil de Sécurité de l'ONU ne lèveront pas le petit doigt pour obliger un des leurs à se plier aux règles internationales, eu égard aux intérêts qu'ils se partagent. Tout le reste n'est que du vent.

Bamako, le 03 mai 2022.

Dr Aly TOUNKARA, Expert au Centre des Études Sécuritaires et Stratégiques au Sahel (CESS).

DJANWKAOURAL : La mosquée de Djenné, grande bâtisse en terre et élément fédérateur

Dressée en face du lieu où se tient la foire hebdomadaire de la ville religieuse, la mosquée de Djenné est majestueuse et célèbre de par son histoire et son architecture. Cette grande bâtisse constitue un élément fédérateur et de dévotion.



La grande mosquée de Djenné est un des plus grands monuments bâtis en terre du monde. Elle compte un espace de prière couvert et une cour intérieure. A la visite de sa toiture, nous découvrons cent quatre (104) trous d'aération et de ventilation formés par des pots sans fond, implantés dans la charpente et couverts de couvercles en terre cuite. La construction de la mosquée remonte à 1280 par le roi Koy Komboro.

Sa reconstruction par William Ponty (gouverneur colonial français), sur suggestion du marabout Almamy Sonfo remonte à 1906-1907. Preuve de la prégnance de la culture islamique, la mosquée de Djenné a influencé les techniques de construction de plusieurs mosquées dont celles de Komoguel, dans la ville de Mopti, de San et de M'Pessoba et, par extension, les mosquées de Dioulasso Bâ à Bobo Dioulasso, au Burkina Faso et de Kong en Côte

d'Ivoire.

L'édifice s'élève sur une butte plate d'environ 75 m sur 75 m où sont également conservées des tombes des saints. Et elle domine toute la ville ancienne. La façade principale comprend trois (3) tours à base rectangulaire tournées vers l'est. Les bois de rôniers fixés de manière régulière sur les façades des minarets et sur les niveaux élevés des murs de la mosquée servent d'échafaudages permanents pour le crépissage.

Patrimoine architectural

La grande salle de prière compte 90 piliers organisés en 9 rangées et supportant d'importantes arcades en ogives. La mosquée, du sol au plafond, a une hauteur de 8,20 m. La cour de prière des femmes, non couverte, est aussi utilisée pour la prière du soir pendant la période de chaleur durant l'année. Le crépissage,

annuel, fait l'objet d'une grande réjouissance dans tous les quartiers et reste un événement majeur de festivités.

La grande mosquée de Djenné est le seul monument culturel que les fidèles entretiennent et constitue un élément fédérateur et de dévotion. La toute dernière restauration de la mosquée a été effectuée par l'Aga Khan Trust for Culture. Classée patrimoine mondial, la célèbre mosquée de Djenné est suivie par la mission culturelle de Djenné. D'une grande curiosité mondiale, la mosquée est de renommée internationale et constitue la fierté des croyants et de tout Djenné. Sa visite revêt un intérêt touristique, culturel, architectural, historique, d'études et de recherche.

Source : Benbere

Liberté de la presse : La Côte d'Ivoire classée 37ème, le ministre de la Communication invite à plus de vigilance face à Internet

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres Etats, a célébré la 29ème journée mondiale de la Liberté de la Presse, le mardi 03 mai 2022, sur les installations de la RTI. Cette journée a été marquée par l'information relative à la 37ème place qu'occupe la Côte d'Ivoire sur 180 états pour l'édition 2022, comparativement à celle de 2021, où le pays a occupé la 66ème place. Un bond qualitatif à mettre à l'actif du premier responsable des médias et de l'Economie Numérique, le ministre Amadou COULIBALY, dont les efforts inlassables consentis conjugués avec l'engagement du Président de la République en faveur d'une presse et des médias libérés de toute forme d'emprise donnent des résultats probants.

Dans le discours du Ministre en charge de la communication lu par son par son représentant, le Directeur de Cabinet, Jean Martial ADOU, marquant cette 29ème journée de la liberté de la presse, il a mis l'accent sur les dangers et menaces que constitue Internet dans la pratique du métier, sans oublier les efforts que fournit le gouvernement pour protéger les acteurs des médias.

« Internet permet à la liberté d'expression de s'exercer dans l'intérêt du public pour vous les journalistes. Cette expression est corrélée avec des nouvelles menaces. Madame la Directrice générale de l'UNESCO, a bien raison de dire que l'ère du numérique amplifie également le risque, pour les professionnels des médias et leurs sources, d'être pris pour cible, harcelés et attaqués par divers moyens, par exemple la rétention de données, les logiciels espions et la surveillance numérique... », a-t-il invité les professionnels des médias à la vigilance. Raison pour laquelle le gouvernement de SEM Alassane OUATTARA met tout en place pour les protéger. « Nous devons vous protéger contre la cybercriminalité, l'insécurité de vos plateformes numériques, la violence verbale et les propos haineux en ligne. C'est à nous de prendre toutes les dispositions afin que vous vous sentiez libres de vous exprimer en ligne », les a-t-il rassurés.



Le thème de cette journée le journalisme sous l'emprise du numérique, invite à une réflexion approfondie sur la relation entre le journalisme et le nouveau conducteur technologique qu'est le numérique, a souligné le représentant du ministre. « A la lumière de la définition du champ de compétence du département ministériel en charge de la Presse qui associe Médias et Economie numérique, on imagine tous une anticipation en termes de cohérence que le Gouvernement a voulu apporter dans le lien entre Presse et Numérique. La problématique est donc d'une actualité brûlante en Côte d'Ivoire », a-t-il indiqué, tout en reconnaissant que le paysage médiatique a évolué avec l'essor de l'ensemble des outils numériques. Cependant, il a fait noter que les acteurs des médias ne doivent pas ignorer le revers de la médaille, « à savoir le foisonnement de non professionnels en quête de notoriété et de buzz », des individus sulfureux pompeusement appelés des influenceurs.

« Il nous faut donc agir tous pour protéger les professionnels que vous êtes. Il nous faut pro-

téger les journalistes et acteurs professionnels, hors ligne et en ligne, des amateurs occasionnels qui veulent s'imposer à la société et se substituer au noble métier de journalisme », a-t-il dit en substance.

Dans cette perspective, il a salué le rôle du Gouvernement, celui de garantir l'expression des libertés, qui passe également par la prise de mesures pour les protéger. « C'est dans ce sens qu'il faut voir tous les actes que pose le Gouvernement, notamment le projet de loi modificatif de la loi n° 2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse et la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle dans ses dispositions tendant à encadrer tous les contenus publiés, diffusés par le biais des systèmes d'information et à soumettre les acteurs des réseaux sociaux qui diffusent des informations au respect des principes de la communication audiovisuelle », a rassuré le représentant du Ministre.

Source : A N

Recrutement à la ville de Dakar : Barthélémy Dias sous la menace d'une révocation ?

Les recrutements dans les collectivités territoriales enregistrés ces derniers temps par des maires indisposent le Chef de l'État. Face aux centrales syndicales, le président de la République, sans citer aucun maire, semble avertir les recrutements notés à la ville de Dakar. Macky Sall rappelle à Barthélémy Dias les dispositions de la loi et le prévient. « On sera intransigeant sur les recrutements. Et ceci est valable pour les collectivités territoriales qui sont des

démembrements de l'État. Il ne faut pas que les gens se fassent des illusions, ce sont des démembrements de l'État régis par les lois et règlements. En tant que président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions, je ne laisserai aucune collectivité travailler en dehors du cadre réglementaire légal dans ce pays... »

Poursuivant, il souligne : « un maire ne peut pas faire ce qu'il veut dans une République. Ce n'est pas possible. Il est soumis à la loi, s'il

ne respecte pas la loi il est démis de ses fonctions, il est révoqué. Ce n'est pas parce qu'on est politique, qu'on est pour ou contre l'État, qu'on peut faire ce qu'on veut dans une République, ce n'est pas possible », a fait savoir le président de la République.

« Nous avons pris un décret signé le 8 janvier 2020 après toute une série de négociations. C'est lors du premier conseil des ministres de Diourbel que ce texte est passé. Et on avait donné 2 ans aux collectivités pour s'adapter, et à partir du 8 janvier 2022 toutes les collectivités territoriales ont l'obligation de respecter l'organigramme type et tout recrutement en dehors de cet organigramme type est nul et de nul effet », rappelle Macky Sall aux maires nouvellement élus.

Source : DakarActu



MERCATO – PSG : La grande priorité estivale du Qatar est dévoilée !

Ces dernières saisons, le PSG a tout tenté pour dénicher la sentinelle idéale au milieu de terrain. Désormais, le club présidé par Nasser Al-Khelaïfi aurait oublié cette idée et souhaiterait recruter un milieu de terrain box-to-box.

Depuis la retraite de Thiago Motta, le PSG n'a pas réussi à dénicher son héritier au milieu de terrain. En effet, le club de la capitale aurait travaillé d'arrache-pied pour trouver une nou-

velle sentinelle ces dernières saisons, sans succès. A présent, le PSG aurait décidé de se focaliser sur un nouvel objectif : le recrutement d'un milieu de terrain relayeur.

LE PSG VEUT À TOUT PRIX RECRUTER UN NUMÉRO 8 BOX-TO-BOX

Selon les informations du Parisien, divulguées ce mardi soir, le PSG aurait laissé de côté

l'idée de recruter un numéro 6. A présent, le club de la capitale se concentrerait plutôt sur l'achat d'un numéro 8, soit un milieu de terrain box-to-box capable de marquer. Alors que seul Marco Verratti est un titulaire à part entière aujourd'hui au PSG, les hautes sphères rouge et bleu pourraient le placer en sentinelle dans le futur pour régler leur problème à ce poste. Ainsi, il ne resterait plus qu'à trouver ce numéro 8 tant recherché, même si l'arrivée d'un relayeur n'exclurait pas de recruter également un numéro 6. Mais dans tous les cas, tout devrait dépendre de l'identité du successeur de Mauricio Pochettino et de l'issue du feuilleton Leonardo, qui pourrait également être remercié cet été.

Source : <https://le10sport.com>





Bélier (21 mars - 19 avril)

En embuscade dans votre maison X, celle de vos activités, Jupiter rétrograde vous mènera la vie dure. Vous devrez vous battre contre la mauvaise foi de vos supérieurs ou les attaques de vos collègues. Par sagesse, vous éviterez les positions radicales.

En ce qui concernera vos dépenses, vous appuierez sur la pédale frein, plus par obligation que par réelle volonté. Vous n'aurez pas trop le choix, car vos euros s'envoleront et il vous faudra être rigoureux dans vos finances en ce milieu de mois.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Cela fait belle lurette que vous ne vous rendez plus à votre travail avec une boule au ventre. En effet, vous êtes de plus en plus polyvalent... Aujourd'hui, ami Taureau, vous aurez même l'opportunité de rajouter une corde supplémentaire à votre arc !

Pour les négociations qui touchent de près ou de loin à l'argent, vous serez un crack ! Aujourd'hui, vous pourrez user d'arguments convaincants pour persuader votre conseiller bancaire de vous faire confiance, comme par exemple pour un découvert...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Rien de tel qu'un nouveau départ ! Vous voilà sur les starting-blocks ! Rien ne vous décourage. Un changement de service ou une nomination arrive ! Ce que vous attendez depuis longtemps se concrétise. Vous devriez changer de bureau ou d'équipement !

Un peu de sagesse est vivement conseillée ! Vous craquez facilement pour les petits plaisirs. La somme des dépenses pèse lourd ! Votre salaire continue de partir très rapidement ! Pas d'inquiétude pour autant. Vous vivez légèrement au-dessus de vos moyens !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous avez du mal à accepter la moindre remarque, le moindre commentaire, que cela vienne de votre hiérarchie ou de vos collègues. Le carré Lune/Soleil implique des rapports de force, et vous avez beaucoup de mal à le supporter. D'où un climat de tensions.

Il faut peut-être vous attendre à quelques contrariétés dans ce domaine. Une mauvaise nouvelle risque de vous mettre de méchante humeur, et de vous perturber toute la journée. Restez positif, et essayez de relativiser. À chaque problème sa solution !



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous serez contraint de vous adapter aux changements que vous imposera l'entreprise pour laquelle vous travaillerez. À moins que vous ne soyez vous-même déterminé à apporter votre touche personnelle. Dans ce cas, vous serez amené à prendre des contacts.

Vous pourriez soudainement être privé d'une source de revenus, d'un confort matériel. Vous comptiez sur ce complément pour régler quelques factures. Vous chercherez des pistes pour combler cette défaillance, mais cela vous demandera un peu de temps.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Votre raisonnement sera sans faille. Mine de rien, vous allez tracer votre route sans plus vous laisser perturber par des remarques sans fondements. De toute manière, vous serez soutenu dans votre travail. Vos attributions seront même en forte hausse.

Fidèle à vos habitudes, vous commencerez à dresser le bilan de vos finances au titre du premier semestre 2020 ! Votre indicateur ? Que les chiffres de l'année en cours soient meilleurs que ceux de l'année dernière... Pour l'instant, tout va bien !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Votre poste est stable. Il vous fait évoluer vers une fonction avec des responsabilités. La confiance en vous, aide à mieux communiquer. En plus, vos collègues aiment travailler à vos côtés. Vos activités peuvent demander la gestion d'une clientèle.

Gardez-vous de dépenser à tout-va ! Des coups de coeur tombent mal ! Ils se cumulent à des charges incompressibles. Il est bon de refaire les comptes ! Tenez mieux à jour votre gestion. La prudence est recommandée ! Vous pourriez avoir oublié une facture !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous éprouvez une grande satisfaction dans ce que vous faites, mais attention aux rapports avec vos collègues. Votre relationnel risque d'être épineux toute la journée, la moindre remarque vous fait bondir ! Ne prenez pas tout au pied de la lettre.

Votre esprit est perturbé, vous avez du mal à réfléchir et à vous concentrer. Attention à ne pas faire n'importe quoi, peut-être devriez-vous reporter certains projets, ou même certaines réunions qui devaient avoir lieu. Évitez les transactions financières.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous parviendrez à résoudre une bonne partie de vos difficultés relationnelles au travail, mais surtout, vous passerez à autre chose. Vous attendez que vos supérieurs vous confient des responsabilités plus valorisantes, comme ils vous l'auront promis.

Vous éviterez les opérations hasardeuses, c'est pourquoi vous ne ferez pas vos achats sur le net, sauf sur des sites dont vous connaîtrez la fiabilité. Dans un autre registre, vous saurez évaluer les risques avant de prendre une initiative audacieuse.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Pour insérer le monde du travail, ou demander une promotion, vous aurez votre méthode... Les entretiens ? Non merci, vous aurez l'impression de faire la manche... Vous allez préférer l'appui d'un proche pour vous dénicher une piste ou travailler en famille.

Un excédent monétaire ne vous dissuadera pas de chercher comment baisser davantage vos frais et réduire le montant de vos achats, sans provoquer des à-coups trop désagréables à votre train de vie. Ami Capricorne, deux mots : bonne chance !



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des soucis d'organisation arrivent. Vous devez changer de processus de travail. Une réunion importante peut se présenter. Elle donne des instructions pour avancer mieux. Vous êtes exposé en première ligne ! On peut vous demander votre opinion !

Un peu de relâche arrive enfin. Un changement de contrat financier est possible. Vous envisagez de changer des petits placements. La journée est idéale pour une nouvelle stratégie financière. Le but est de réaliser des économies. Vos idées sont judicieuses !



Poisson (19 février - 21 mars)

Votre créativité est à son comble, et vos idées deviennent beaucoup plus structurées. Votre logique et votre esprit d'analyse favorisent grandement votre réussite, vous forcez l'admiration. Alors, chassez votre stress intérieur, il n'a pas lieu d'être !

Votre générosité est encore plus importante que d'habitude, et vous n'aspirez qu'à une chose, gâter vos proches ! Vous pouvez vous le permettre, mais prudence, tout de même, freinez un peu vos ardeurs, vous avez tendance à dépenser sans compter !

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



1010 **Malikilé**



1011 **Malikilé**



1012 **Malikilé**



1013 **Malikilé**



1014 **Malikilé**



1015 **Malikilé**



1016 **Malikilé**



1017 **Malikilé**



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé

+223 70 44 22 23

ampikile@gmail.com

www.malikile.com